

# Bulletin d'information municipal

## N° 35



### [ La gestion de la commune ]

Le budget de la commune en **page 6-13**

Le budget de la commune résume les recettes et les dépenses prévues pour financer les services publics locaux. Il reflète l'équilibre financier entre les revenus générés par les impôts locaux, les subventions et les différentes dépenses, y compris les investissements et les coûts de fonctionnement.

### [ La vie municipale ]

La vie municipale évoque la dynamique quotidienne au sein de notre commune. C'est aussi les interactions entre les habitants, les événements communaux, tel que vous pouvez le lire dans cette gazette à partir de **la page 17** sur l'école, la bibliothèque, le repas des aînés ainsi que la journée citoyenne. Nous devons faire davantage pour redynamiser et garder l'identité de notre commune ( la diversité des habitants, les traditions locales).

### [ La vie associative ]

Les associations de notre commune jouent un rôle essentiel en organisant des événements et des activités culturelles, favorisant ainsi le lien social et le bien-être collectif (à partir de la page 46).

# Sommaire

Mot du maire	3
Horaires des services municipaux	4
L'état civil : Décès - Mariages - Naissances	5
<b>LA GESTION DE LA COMMUNE</b>	
Budget principal : Compte administratif 2023	6-8
Budget principal : Budget prévisionnel 2024	9-10
Budgets annexes	11-13
Les énergies renouvelables	14-16
<b>LA VIE MUNICIPALE</b>	
La rentrée scolaire 2024	17
La bibliothèque municipale	18
Recensement Mairie	19
Permis de conduire 2024 Illuminations Fleurissement	20
Le Repas des Aînés	21
Noël à Château Garnier	22
Cérémonie du 08 mai	23
Cérémonie du 11 novembre	24
Journée citoyenne	25
Les tarifs municipaux	26-27
<b>LA VIE INTER-COMMUNALE</b>	
La communauté de Communes	28-29
Syndicat mixte du Clain	30
Pluriservices	31
Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne	32
Eaux de Vienne	33-34
La compagnie de la trace	35
Milles bulles	36
La recyclerie Mille trouvailles	37
Le conciliateur de Justice	38
<b>LA VIE QUOTIDIENNE</b>	
Le Parc éolien des Brandes Communales de Château-Garnier	39
Le Parc éolien de la croisée de Chabanne	40
<b>L'INFO SOCIALE EN BREF</b>	
Présence verte services 86	41
L'info sociale : arrêts de travail et congés payés	42
Téléassistance	43-44
<b>LA VIE ASSOCIATIVE</b>	
Ecole - APE de Château-Garnier	45
Le plan d'eau	46
Le comité des fêtes	47
Le Club de l'Amitié	48
Le beau gardon Castelnariens	49
A.C.C.A : Association communale de chasse	50
La chorale « Le Routin d'Aiguail	51
Le Petit Théâtre	52
L'Eteurbeuil & Comité de Jumelage	53-54
Nature & Vie Sauvage	55-57
Annuaire des associations	58
Artisans & entrepreneurs de la commune	59
Histoire de la commune	60
Calendrier des fêtes 2025	61

## EDITORIAL

### Mot du maire



Chères castelgarneraises, chers castelgarnerois,  
À l'aube d'une nouvelle année, c'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous dans ce bulletin communal.

Tout d'abord, je tiens à évoquer le souvenir de ceux qui nous ont quitté en 2024 ainsi de ceux qui sont frappés par la maladie : je leur souhaite un prompt rétablissement.

J'ai une pensée toute particulière pour nos compatriotes d'outre-mer, les Mahorais, dont l'île a été balayée par un cyclone d'une violence inouïe, accentuant une misère déjà extrême. Le conseil municipal a exprimé notre solidarité en votant une aide de 1000 € à la population mahoraise

L'année 2024 s'est achevée de manière inédite pour notre pays, dans un contexte d'incertitude dû à l'instabilité politique jamais observé auparavant. Tout cela a des conséquences sur nos collectivités. Nous sommes aujourd'hui dans une situation budgétaire sans précédent. Pour la première fois, l'État a commencé l'année sans budget, alors que le déficit des comptes nationaux a atteint un niveau très critique. Après les crises sanitaires et géopolitiques, nous traversons aujourd'hui une crise démocratique et institutionnelle sans précédent, couplée à une crise sociale et économique. Les collectivités, y compris la nôtre, sont fortement impactées, avec un cadre financier particulièrement contraint, conséquence de décisions prises à Paris par des élites souvent déconnectées de la réalité du terrain.

Cependant, je tiens à vous rassurer : Le sérieux avec lequel votre conseil municipal a géré la collectivité depuis de nombreuses années me permet de vous garantir qu'en 2025, il n'y aura aucune hausse d'impôts de notre fait et que nous serons en mesure d'assurer nos missions.

L'année écoulée a été riche en événements pour notre commune. Nous avons poursuivi nos efforts pour maintenir la richesse de notre environnement naturel et préserver notre patrimoine, tout en veillant à moderniser nos infrastructures.

Grâce à l'engagement de chacun d'entre vous, nous avons pu réaliser et nous allons réaliser des projets qui contribuent à la qualité de vie de notre communauté et témoignent de notre engagement envers le bien-être de tous les habitants.

Par ailleurs, la solidarité qui règne à Château-Garnier mérite d'être soulignée. L'entraide entre voisins, le soutien aux plus vulnérables, et la participation active aux événements locaux ont renforcé le tissu social qui fait la spécificité et la richesse de notre commune. Le succès de la journée citoyenne en témoigne.

Je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles, les associations, et tous ceux qui, par leur dévouement et leur énergie, participent activement à la vie de notre village.

Pour l'année à venir, nous avons encore de nombreux projets en cours, notamment l'amélioration de nos infrastructures locales et le renforcement de notre tissu associatif.

Des menaces de fermeture d'une classe plane sur notre école mais ensemble, habitants, parents d'élèves, élus nous allons relever le défi d'éviter cette fermeture.

En 2025, nous continuerons à travailler main dans la main pour répondre aux besoins de chacun et pour construire un avenir encore plus prometteur. De nombreux projets sont en cours, nous sommes déterminés à faire de Château-Garnier un village chaleureux, agréable à travailler et s'épanouir.

Votre soutien est essentiel pour mener à bien ces initiatives, et je vous invite à continuer de participer activement à la vie de notre commune.

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude envers chacun d'entre vous pour votre implication et votre confiance.

Ensemble, faisons de Château-Garnier un lieu où il fait bon vivre!

Je vous souhaite à tous une année 2025 remplie de bonheur, de santé et de prospérité.

*François Andoux*

**LES SERVICES MUNICIPAUX**

<b>Horaires d'ouverture MAIRIE</b>		
	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h00
Mardi	8h30 - 12h15	Fermée au public
Mercredi	8h30 - 12h15	13h30 - 17h30
Jeudi	8h30 - 12h15	Fermée au public
vendredi	8h30 - 12h15	Fermée
1er et 3ème Samedi du mois	9h00 - 11h00	Fermée

<b>Horaires d'ouverture AGENCE POSTALE</b>		
	Matin	Départ des envois
Lundi	8h30 - 12h15	12h00
Mardi	8h30 - 12h15	12h00
Mercredi	8h30 - 12h15	12h00
Jeudi	8h30 - 12h15	12h00
vendredi	8h30 - 12h15	12h00
1er et 3ème Samedi du mois	9h00 - 11h00	11h00

<b>Horaires d'ouverture BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	
Samedi	10h30 - 12h00

<b>Services Municipaux</b>
<b>Maison des Services de Proximité (Mairie-Agence Postale-Bibliothèque) : 05 49 87 80 11</b>
<b>Ecole : 0549878854</b>
<b>Garderie-Cantine : 05 49 87 88 43</b>

<b>Point santé</b>
<b>Cabinet de kinésithérapie</b> M <sup>me</sup> GUILLARD SIEPER Claire : 05 49 87 02 12
<b>Cabinet d'infirmier(e)s</b> M <sup>mes</sup> LASNIER, ROBREAU, FERRON et Mr DESHAYES : 05 49 59 52 14
Permanence infirmier(e)s du lundi au samedi de 8h45 à 9h et sur rendez-vous.

<b>Numéro d'urgences</b>
<b>SAMU : 15</b>
<b>Général (Appel d'urgence) : 112 (fixe et portable)</b>
<b>Urgence mal entendant : 114</b>
<b>Centre antipoison Bordeaux : 05 56 96 40 80</b>
<b>Gendarmerie : 17</b>
<b>Pompiers : 18</b>

La mairie vient de se doter d'un serveur vocal téléphonique vous permettant de joindre ses différents services. Vous trouverez ci-dessous les numéros permettant de les joindre.

<b>SVI : Serveur Vocal Interactif</b>			
<b>MSP + Bibliothèque</b>	05 49 87 80 11	1	Mairie
		2	Agence Postale
		3	Bibliothèque
<b>Ecole</b>	05 49 87 88 54	1	Directrice
		1	Classe bleue : Maternelle
		2	Classe verte : Cycle 2
<b>Périscolaire</b>	05 49 87 88 43	3	Classe jaune : Cycle 3
		1	Garderie
		2	Cantine



## L'ETAT CIVIL

Bienvenue	
<i>Mathis CAURAT</i>	06/04/2024
<i>Sowa ROLLAND</i>	10/09/2024
<i>Maë PAQUEREAU</i>	01/12/2024
<i>Kinsley TETY</i>	18/05/2024
<i>Oscar POUZET FAUPIN</i>	25/12/2024

Félicitations et tous nos voeux de bonheur	
<i>Christelle, Ghislaine, Jackie CHAUCHEAU</i> <i>Thierry, Marie, René PALLUAUD</i>	13/07/2024
<i>Bérangère, Alfrédine, Frédérica PINTURAUD</i> <i>Florian SIROT</i>	10/08/2024

Ils nous quittés	
<i>Mauricette, Jacqueline ARLLOT née VALLÉE *</i>	14/09/2024
<i>Yvonne DELAGE née SEINE *</i>	06/05/2024
<i>Hubert, Maurice DELHOMME *</i>	04/02/2024
<i>Jeanne DELHOMME née MAIRAT *</i>	10/02/2024
<i>Denise, Marie, Louise ESNAULT née BRUNEAU *</i>	10/10/2024
<i>Malcom, John FELTHAM *</i>	14/10/2024
<i>Carmen FOUCAUD née DUBRAUD *</i>	24/07/2024
<i>Jeannine, Renée GAULTRON née POUPART *</i>	06/04/2024
<i>Anne, Marie, Armande, Louise GRIMAUD née ROGEON *</i>	06/10/2024
<i>Marie-Josèphe, Emilienne HUVELIN née DRAPEAU *</i>	30/10/2024
<i>Christian, Louis LAFON *</i>	24/01/2024
<i>Jean-Luc LE GALL *</i>	27/09/2024
<i>Odette, Marie, Josèphe MAIGAULT née ROBIN *</i>	14/02/2024
<i>Roger MARTIN *</i>	12/06/2024
<i>Marie-Louise MORCEAU née DEBENEST *</i>	12/09/2024
<i>Alice, Marie PASQUIER née DUDOGNON *</i>	28/08/2024
<i>Jean-Paul RICHARD *</i>	16/02/2024
<i>Odette, Renée SIMONNET née BONNEAU *</i>	06/09/2024
<i>Gabriel, Désiré THUBERT *</i>	01/11/2024

Transcription de décès :	
<i>Gilles, Achille AMILLARD *</i>	19/11/2024
<i>Monique, Georgette CALVEZ née BALCON *</i>	21/07/2024
<i>Jacqueline, Marie, Marcelle DEFORGE née TALBOT</i>	03/06/2024
<i>Renée, Chantal LACOMBE née DUBOIS *</i>	16/04/2024
<i>Marie, Josèphe, Hélène MIGNON-RACAULT née MOREAU</i>	19/12/2024
<i>Eliane, Renée HERMAN née RUBERT *</i>	12/12/2024

\* : Personne résidant à l'EHPAD La Rêverie au moment de leur décès.

# LA GESTION DE LA COMMUNE

## Budget principal : Compte administratif 2023

### Section de fonctionnement

En 2023, les charges totales de fonctionnement se montent à 531584€ (514000€ en 2022 et 487991€ en 2021), soit 838€ par habitant (moyenne strate 2023 : 744€) dont 2750€ d'intérêts des emprunts et sont en augmentation de 3.84% contre 5.7%.en 2022 (9.54 % sur 2 ans). Pour rappel l'inflation s'est élevée à 5.2% en 2022 et 4.9% en 2023 soit 10.1% sur 2 ans.

Les charges nettes de personnel, déductions faites des remboursements de salaires et atténuations de charges, représentent 40.17% des dépenses totales (44.5% en 2022), soit 349.50€ par habitant (315 en moyenne pour la strate) en diminution de 6.71%.

Le montant des recettes de fonctionnement, atténuation de charges et remboursement des emplois aidés compris, s'élève à 655617€ (572873€ (en 2022, 534195€ en 2021, 510190€ en 2020, 552340€ en 2019) en hausse de 15.04%), soit 1073€ par habitant (929€ en 2022; moyenne strate 916€). Cette forte augmentation des recettes est due aux recettes liées aux énergies renouvelables (**67057€**).

Le solde d'exécution 2023 s'élève donc à 124032€ auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2022 (276464.69€), soit un solde d'exécution net **400497.20€** dont 300497.20€ sont reportés au compte 02 en excédent de fonctionnement et 100 000 € au compte 1068 du budget investissement 2024.

En conclusion, cette année encore, le budget de fonctionnement reste excédentaire malgré les augmentations des dépenses liées à l'inflation grâce à une augmentation des ressources notamment celles apportées par les énergies renouvelables (**Sergies : 3000€, WPD : 10024€, Valeco : 26532.69€ et compensation IFR : 24500€**).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	175629.59
012	Charges de personnel et frais assimilés	270313.48
65	Autres charges de Gestion courante	47012.85
66	Charges financières	3356.28
67	Charges exceptionnelles	2448.00
014	Atténuation de produits	747.00
022	Dépenses imprévues	0.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	4330.10
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	27747.20
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>531584.50</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Atténuation de Charges	<b>9819.59</b>
70	Produits des services domaine et ventes diverses	85454.25
73	Impôts et taxes	267141.58
74	Dotation,subventions et participations	205654.56
75	Autres produits de gestion courante	54741.55
76	Produits financiers	10.28
77	Produits exceptionnels	8548.00
002	Excédents de fonctionnement reporté	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24247.20
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>655617.01</b>
Solde d'exécution		124032.51
Excédent de fonctionnemet reporté		276464.69
<b>Excédent global</b>		<b>400497.20</b>

## LA GESTION DE LA COMMUNE

### Budget principal : Compte administratif 2023 suite...

#### Section d'investissement

Comme 2022, 2023 a été une année de transition en prévision des travaux programmés en 2025 sur les bâtiments et les dépenses d'investissement se sont élevées à la somme de **108756€** dont 34860€ de remboursement de capital d'emprunt.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **495177€** dont 211721€ de subventions et 79536€ de FCTVA (Fonds de Compensation de TVA) liés à la réalisation de la Maison des Services de Proximité et un emprunt de 150000€.

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour 2022 est excédentaire de 386421€ et compte tenu des reports 2021(1-196644€) le solde d'exécution montre un excédent de **189776€**

Compte-tenu des restes à réaliser sur 2023 (84865€ en dépenses et 7080€ en recettes) l'excédent comptable de la section Investissement s'élève à **111991€**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
1	Déficit investissemnet reporté	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	43432.27
21	Immobilisation corporelle	79968.53
23	Travaux investissements divers	15000.00
40	Opération d'ordre detransfert entre sections	0.00
41	Opération patrimoniale	24247.20
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>162648.00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotation, fonds divers et réserves	9514.90
13	Subventions d'investissement reçues	16370.00
16	Emprunt et dettes assimilés	700.00
23	Immobilisation en cours	0.00
001	Excédent d'investissement reporté	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27747.20
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>54332.10</b>
	Solde d'exécution	-108315.90
	Excédent de fonctionnemet reporté	189776.75
	<b>Excédent global</b>	<b>81460.85</b>

## LA GESTION DE LA COMMUNE

## Budget principal : Compte administratif 2023 suite...

## Bilan

## BILAN 2023

## BILAN INVESTISSEMENT 2023

	Total réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Excédent
		Report N-1	Total cumule		
Dépenses	162648.00		162 648.00	84 302.71	
Recettes	54332.10	189 776.75	244 108.85	102 015.00	
Solde	-108 315.90	189 776.75	81 460.85	17 712.29	99 173.14

## BILAN EXPLOITATION 2023

	Total réalisations	Solde d'exécution	
		Report N-1	Total cumule
Dépenses	531 584.50		531 584.50
Recettes	655 617.01	276 464.69	932 081.70
solde	124 032.51		400 497.20

## AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Rappel excédent exploitation	400 497.20
Affectation en réserves au cpte 1068	100 000.00
002 Excédent exploitation à reporter	300 497.20
001 Excédent investissement à reporter	81 460.85
002 Excédent CCAS 2022	1 443.32

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023	MONTANT TTC	SUBVENTIONS
Tondeuse GRILLO	49 680 €	22 600 €
Restauration des cloches et achat Opus S	16 928 €	11 286 €
Travaux école maternelle et cantine (revêtement sol)	4 929 €	
Poteaux incendie et Kit d'aspiration Monchandy	5 388 €	
Réhabilitation vestiaires stades	2 368 €	
Mise aux normes des tableaux électriques Ecole et Eglise	2 364 €	
Cuisine logement du Castel	1 493 €	
Mobilier pour école	1 133 €	
Eudes Maison des Associations	2 141 €	
Etude projet golf	1 000 €	
Pont wifi cantine	960 €	
Panneaux de signalisation	369 €	
<b>TOTAL</b>	<b>88 754 €</b>	<b>33 886 €</b>

## Budget principal : Budget Prévisionnel 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	254747.63
012	Charges de personnel et frais assimilés	302519.33
65	Autres charges de Gestion courante	55500.00
66	Charges financières	6000.00
67	Charges exceptionnelles	58440.60
014	Atténuation de produits	1700.00
022	Dépenses imprévues	0.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	19000.00
023	Virement à la section d'investissement	210000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>907907.56</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
13	Atténuation de Charges	5300.00
70	Produits des services domaine et ventes diverses	95570.00
73	Impôts et taxes	262297.04
74	Dotations, subventions et participations	183080.00
75	Autres produits de gestion courante	49700.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	10010.00
002	Excédents de fonctionnement reporté	301940.52
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>907907.56</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
1	Déficit investissemetnet reporté	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	45032.27
21	Immobilisation corporelle	4754.38
23	Travaux investissements divers	963299.20
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
41	Opération patrimoniale	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1013085.85</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotation, fonds divers et réserves (cpte 1068+ FCTVA+...)	113300.00
13	Subvention d'investissement reçues	132335.00
16	Emprunt et dettes assimilés	475990.00
23	Immobilisations encours	0.00
001	Excédent d'investissement reporté	81460.85
021	Virement de la section de fonctionnement	210000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1013085.85</b>

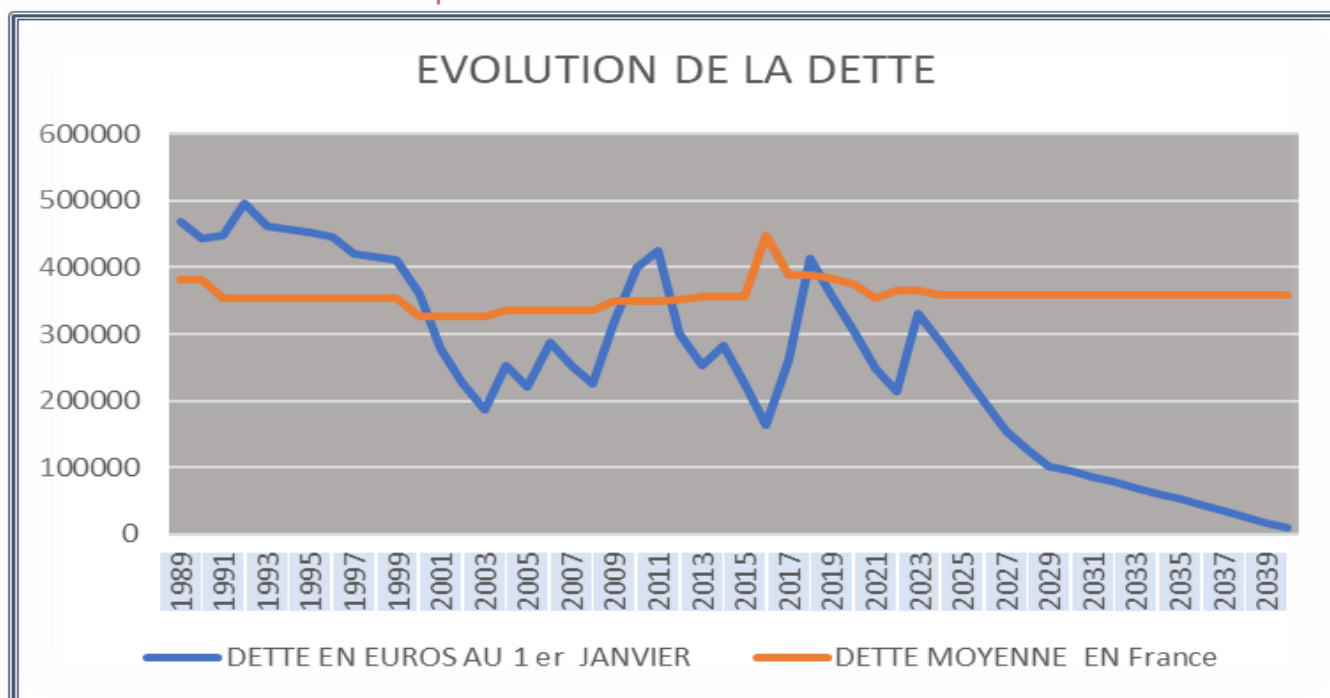


## Budget principal : Budget Prévisionnel 2024

Le Budget primitif 2024 est équilibré à 907907.56€ en fonctionnement et à 1013085.85€ en investissement

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2024	MONTANT TTC	SUBVENTIONS ATTENDUS*
Achat de matériel	40000	7500
Défenses incendie	18000	7600
Espaces du Moulin Gavalet (études)	11839	
Maison desAssociations	550507	80000
Parking MAC	25000	15000
Logements 24 rue du Moulin	15000	
Achat de terrain	50000	
Réhabilitation vestiaires stade	2000	
Restauration du Clocher	35000	
Aménagement sanitaires du Plan d'Eau	34000	
Téléphonie Mairie et Ecole	7000	
Espace du Moulin Gavalet	137292	
Mise en sécurité Ecole	12000	
Achat de terrain	50000	
Aménagement de la Place de l'Europe	15000	
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 639</b>	<b>110 100</b>

\* : Seules les subventions acquises sont mentionnées dans ce tableau



Au 31/12/2024 la dette s'élevait à 243629€ soit à 392€ par habitant (moyenne pour une commune de même strate : 562€ par habitant ).

# LA GESTION DE LA COMMUNE

## Budgets annexes

### Budget chaufferie collective – Centrale photovoltaïque

BILAN INVESTISSEMENT 2023					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
	2023	Report N-1	Total cumulé		
Dépenses	31 314.18 €	22 021.33 €	53 335.51 €	5 818.40 €	59 153.91 €
Recettes	43 710.08 €		43 710.08 €		43 710.08 €
<b>Solde</b>	<b>12 395.90 €</b>	<b>-22 021.33 €</b>	<b>-9 625.43 €</b>	<b>-5 818.40 €</b>	<b>-15 443.83 €</b>

BILAN EXPLOITATION 2023			
	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	53 989.91 €		53 989.91 €
Recettes	123 485.81 €	51 061.89 €	174 547.70 €
<b>Solde</b>	<b>69 495.90 €</b>		<b>120 557.79 €</b>

### AFFECTATION DU RESULTAT

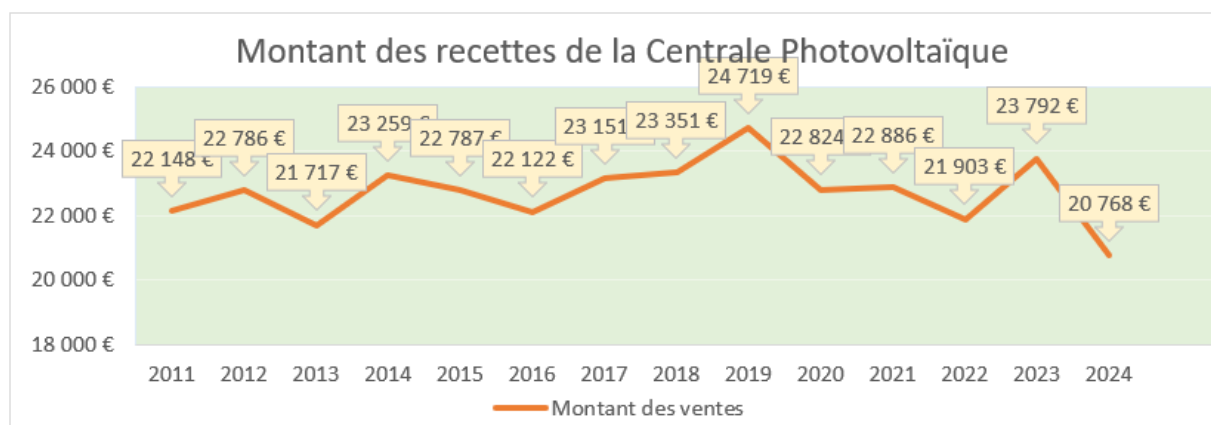
Rappel excédent exploitation	120 557.79
Affectation en réserves au cpte 1068	15 443.83
Excédent exploitation à reporter cpte 002	<b>105 113.96</b>
Déficit investissement à reporter cpte 001	<b>9 625.43</b>

Le compte administratif 2023 montre un excédent d'exploitation de **69496€ dû au rattrapage en 2023 du retard des versements des recettes 2022 en électricité de la Centrale photovoltaïque** (21903€). Compte-tenu des reports des excédents cumulés antérieurs (51062€), l'excédent cumulé 2023 est de 120558€. Compte tenu de la nécessité d'affecter 15444€ au compte 1068 de la section investissement, l'excédent de fon-

ctionnement reporté sur 2024 est de **105114€**

La section investissement quant à elle présente un déficit d'exécution cumulé de 15443.83€ qui sera compensé par une affectation en réserve au compte 1068 de la même somme.

Le budget prévisionnel 2024 est équilibré à 196277€ en fonctionnement et 132133€ en investissement.



Comme le montre le graphique ci-dessous la production photovoltaïque en 2023 a été bonne mais, sans surprise compte-tenu de la météo, a fortement baissé en 2024.

## LA GESTION DE LA COMMUNE

## Budget Maison Médicale

BILAN INVESTISSEMENT 2023					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
		Report N-1	Total cumulé		
Dépenses	3 103.93 €	4 483.63 €	7 587.56 €	0.00 €	7 587.56 €
Recettes	4 483.63 €	0.00 €	4 483.63 €	0.00 €	4 483.63 €
Solde	1 379.70 €		-3 103.93 €	0.00 €	-3 103.93 €

BILAN EXPLOITATION 2023			
	Total réalisées	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	6 639.67		6 639.67
Recettes	10 195.91	12 572.48	22 768.39
Solde	3 556.24		16 128.72

AFFECTATION DU RESULTAT 2023	
Excédent fonctionnement	16 128.72 €
Affectation en réserves au cpte 1068	3 103.93 €
Excédent de fonctionnement à reporter compte 002	13 024.79 €
Déficit d'investissement reporté 001	3 103.93 €

Le compte administratif 2023 montre un léger excédent d'exploitation de 3556€. Compte-tenu des reports des années précédentes (12572€), l'excédent global s'élève à 16129€.

Les dépenses d'investissements s'élèvent quant à elles à 3304€ pour des recettes se montant à 4484€, soit un déficit de 1380€

Compte-tenu des déficits des années précédentes, le déficit cumulé s'élève à 3104 €.

Il sera comblé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement d'un même montant et, en conséquence, l'excédent de fonctionnement reporté pour le budget 2024 est de 13025 €.

Le budget 2024 est équilibré à 26249€ pour le fonctionnement et 14104€ pour l'investissement

## Budget Hôtel-Restaurant Multiservices

BILAN INVESTISSEMENT 2023					
	Total des réalisations	Solde d'exécution		Reste à réaliser	Résultat
	2023	Report N-1	Total cumulé		
Dépenses	15 350.78 €	0.00 €	15 350.78 €	12 847.21 €	28 197.99 €
Recettes	23 293.67 €	2 353.04 €	25 646.71 €	0.00 €	25 646.71 €
Solde	7 942.89 €		10 295.93 €	-12 847.21 €	-2 551.28 €

BILAN EXPLOITATION 2023			
	Total réalisations	Report N-1	Total cumulé
Dépenses	11 060.81 €	0.00 €	11 060.81 €
Recettes	11 322.80 €	8 768.19 €	20 090.99 €
Solde	261.99 €		9 030.18 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2023	
Rappel excédent exploitation	9 030.18
Affectation en réserves au cpte 1068	2 551.28
Excédent exploitation à reporter cpte 002	6 478.90
Excédent investissement à reporter cpte 1	10 295.93

## LA GESTION DE LA COMMUNE

### Budget Hôtel-Restaurant Multiservices : suite

En 2023, l'excédent de fonctionnement ne s'élève qu'à 262€ (9584€ en 2022). Compte-tenu du déficit cumulé des années antérieures, l'excédent cumulé.

Les recettes d'investissements sont de 25647€ **grâce à une avance remboursable du budget général de 15000€**. Les dépenses s'élèvent à 15351€ soit un solde d'exécution reporté en 2024 de 10296€. Il reste à réaliser en dépense d'investissement 12847€ correspondant au solde des travaux nécessaires à la réouverture du Multiservices. Compte tenu de ces restes à réaliser, le déficit d'investissement s'élève à 2551€ et sera comblé par un prélèvement sur l'excédent d'exploitation et affecté en réserve au compte 1068 en recettes d'investissement 2024. L'excédent de fonctionnement reporté en 2024 en sera diminué d'autant et s'élève à 9030€.

Ce budget annexe se doit de s'autofinancer et il conviendra de rembourser à terme l'avance remboursable (si l'état des finances le permet).

Le budget 2024 est équilibré à 18463€ en fonctionnement et 445245€ en investissement.

## Travaux 2023 des budgets annexes

### Budget Hôtel –Restaurant –Multiservices

- Isolation des combles de l'Hôtel restaurant réalisée par les employés communaux pour un montant de 1047€
- Changement des menuiseries extérieures et des volets des chambres de l'Hôtel côté rue : 6500€

PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX MULTISERVICES					
DEPENSES			RECETTES		
Entreprise	Travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant
Fabrice Arlot	Peinture-Revêtement sol	10771.79	Activ 3	24%	3373.00
Moineaud père et fils	Menuiserie WC handicapé	1866	Région	35%	5000.00
SARL Vaillé	Plomberie WC handicapé	1645.42	Commune	41%	5910.21
<b>Total</b>		<b>14283.21</b>		<b>100%</b>	<b>14283.21</b>

### Budget chaufferie collective –Centrale photovoltaïque

- Travaux de rénovation de la Chaufferie : 4864€

## Travaux 2024 des budgets annexes

### Budget Maison Médicale :

- Achat d'un défibrillateur : 1597€ HT

### Budget Hôtel –Restaurant –Multiservices

- Réparation parquet suite dégât des eaux : 2300€ HT

### Budget chaufferie collective –Centrale photovoltaïque

- Échangeur à plaque pour la sous station de la mairie : 2259 €
- Vis de remontée silo de stockage : 4407 €
- Vis de transfert silo de stockage : 3403€

## LA GESTION DE LA COMMUNE

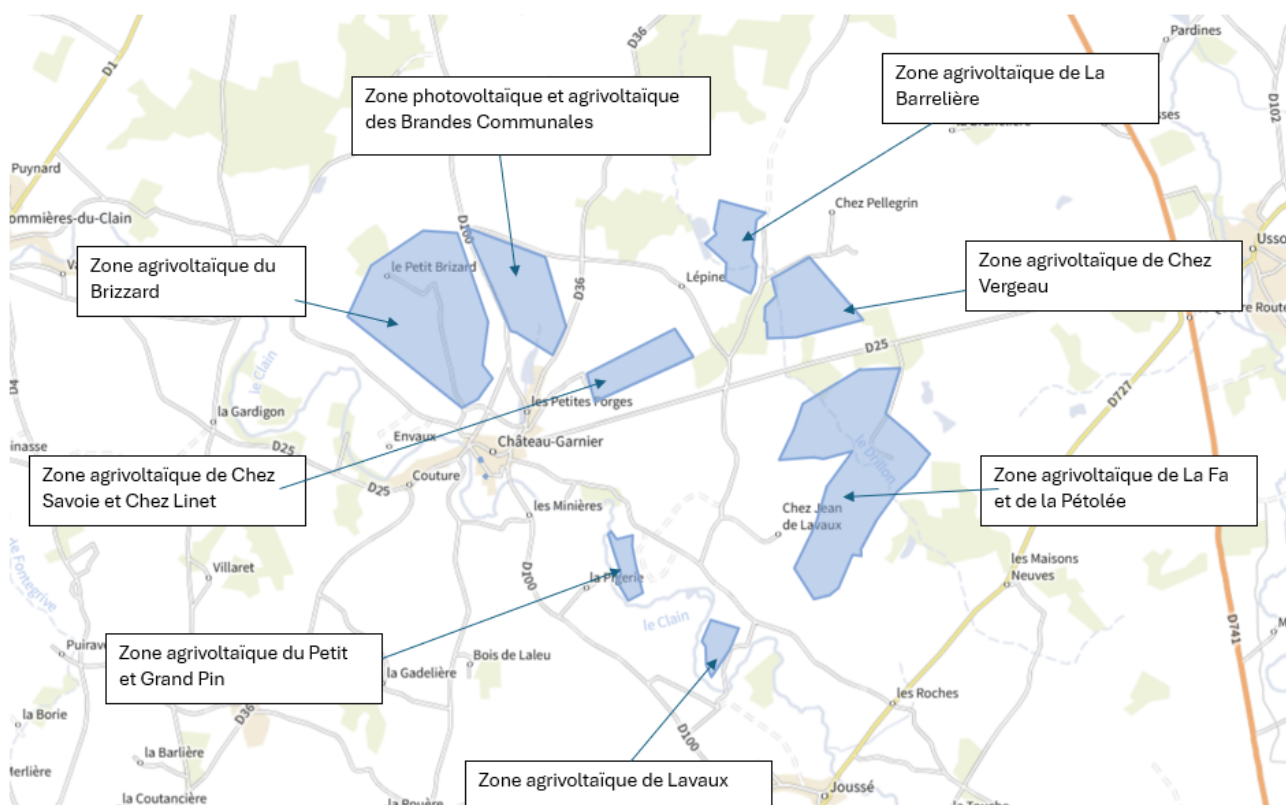
### Les énergies renouvelables

#### Identification des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a défini le 23 janvier 2024 les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables envisageables :

- Photovoltaïque sur les toits : toute la Commune
- **Pas de nouveaux projets d'éoliennes** : les zones actuelles (Quatre Vents, Croisée de Chabanne, Brandes communales) seront en ZAE nR
- Géothermie sur tout le territoire
- Biomasse sur tout le territoire
- Méthanisation : Pas de délimitation de zone en l'absence d'élevage important sur la commune
- Photovoltaïque au sol : Zone du projet Sergies sur les Brandes communales ; Zones des anciennes carrières Iribarren
- Agri-photovoltaïque : zones élargies des projets Valeco et WPD sur les Brandes communales, le Brizzard, la Pile, la Fas, la Pétolée, Lavaud et Chez Savoie.

VUE D'ENSEMBLE DES ZONES PHOTOVOLTAÏQUES DE CHATEAU-GARNIER





## LA GESTION DE LA COMMUNE

### Les énergies renouvelables

#### Les éoliennes

##### Parc éolien des Quatre Vents :

En fonctionnement depuis 2017 par Enertrag et constitué de 8 éoliennes dont 1 sur la Chapelle Bâton, le Parc éolien des Quatre Vents a produit en 2024 33000 Mwh d'électricité ce qui est au dessus de la production prévisionnelle (32000 Mwh) mais en dessous des années précédentes.

2024 n' a pas été une bonne année en terme de production que ce soit pour l'éolien que pour le photovoltaïque .

##### Parc éolien des Brandes Communales :

La construction du parc de WPD s'est terminée en octobre dernier, date à laquelle les 1ers Kw ont été injectés dans le réseau. Après une phase de test où les turbines ont été poussées au maximum de leur puissance, le parc a été officiellement mis en service industrielle mi-janvier.

La maintenance et la réparation des éoliennes est confiée au fabricant **Vestas**. La gestion technique et administrative du parc sera elle réalisée par **WPD Windmanager**, établissement basé à Arras qui veille au bon fonctionnement de plus de 240 éoliennes en France.

Il reste à WPD à finaliser les remises en état des voiries communales (Route de Pibouille de Pethièvre et du Brizzard) et la voirie rurale impactées par les travaux. Compte tenu des conditions météorologiques déplorables, ces travaux n'ont pas pu être réalisés en fin d'année .Ils ont été repoussés au printemps pour être effectués dans des conditions optimales

L'exploitation du parc est dorénavant assuré par WPD Windmanager .

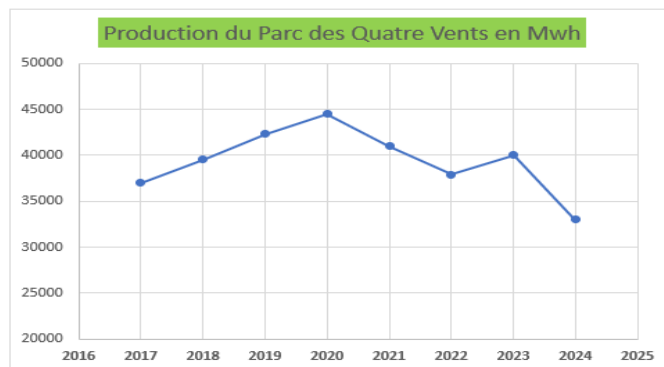
Deux campagnes de réception acoustiques seront réalisées dans l'année pour s'assurer de la bonne conformité acoustique du parc éolien et apporter des corrections si nécessaire : une au cours de l'été 2025 et l'autre au cours de l'hiver 2025/2026.

**En cas de gênes acoustiques** perçues par des riverains, **un registre a été mis en place en mairie** par WPD pour rassembler les coordonnées de ces riverains pour qu'ils puissent être contactés par WPD Windmanager ..

Les riverains se plaignant d'une **mauvaise réception TV** via leur antenne depuis l'installation du parc éolien doivent se signaler en mairie ou envoyer un mail directement à [gestion-environnement@wpd.fr](mailto:gestion-environnement@wpd.fr) pour en informer WPD qui fera **intervenir un antenniste ses frais**.

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation des mesures autour du parc éolien :

- plantations de haies de fond de jardin pour les habitants qui l'ont souhaité,
- mise en valeur de la Place de l'Europe,
- enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication de la rue de l'Arboretum et de la rue des Étangs (calendrier géré par le gestionnaire de réseaux),
- mise en valeur de l'étang principal de la base de loisirs, et
- création de sentiers thématiques de randonnée.



2025 sera également synonyme de célébration puisque le parc éolien devrait être inauguré le 4 juillet.

## LA GESTION DE LA COMMUNE

### Les énergies renouvelables

#### Les éoliennes suite...

##### Parc éolien de la Croisée de Chabanne :

Le projet de parc éolien de la Croisée de Chabanne qui comprend 5 éoliennes dont 3 sur la commune de Château-Garnier arrive à sa phase de réalisation avec un certain retard dû, entre autre, à la difficulté de se raccorder à un poste-source. Le parc a enfin obtenu l'autorisation de se

raccorder au poste-source du Bois Brunet à Champagné St Hilaire et sa construction devrait commencer fin 2025. ou fin 2026 pour une mise en service fin 2027

#### Les Projets photovoltaïques en cours

##### Projet photovoltaïque Sorégies des Brandes Communales

Sergies ayant été fusionnée avec Sorégies, c'est cette dernière qui mène dorénavant les opérations, les interlocuteurs restant les mêmes.

Le dépôt de construire de cette centrale photovoltaïque au sol va théoriquement être déposé dans les prochaines semaines.

##### Parc Agrivoltaïque du Brizzard :

Ce parc fait partie d'un projet beaucoup plus vaste (270 ha ) de Valéco qui concerne également les communes de Champagné St Hilaire, Chapelle Bâton et Payroux dont le permis de construire a été déposé en le 28/06/2024 et est en cours d'instruction.

Pour confirmer la compatibilité et le pertinence de ce projet avec l'élevage bovin un démonstrateur en autoconsommation a été construit à Champagné St Hilaire et est en fonctionnement . Plusieurs éleveurs de Château-Garnier participent à titre individuel à ce projet pour environ 40 ha et la Commune a mis à disposition de Valéco une trentaine d'ha de parcelles communales en signant en 2023 une promesse de bail emphytéotique.

Le études écologiques ont permis de mettre en évidence un secteur d'intérêt pour le **Gaillet Boréal** sur la zone d'étude du Projet agri-solaire : Il s'agit d'un secteur de 5.39 ha de pelouses et de landes favorables au Gaillet Boréal en cours de fermeture et d'enrichissement. En cas de réalisation du projet, une convention sera passée entre la commune et Valéco afin d'assurer sur le long terme un écosystème favorable au Gaillet Boréal, c'est-à-dire une réouverture de la pelouse et un maintien de la lande avec entretien régulier. Ce secteur sera bien évidemment exclu des zones couvertes par des panneaux. Il en sera de même pour 5.5 ha de prairies permanentes, avec une végétation mésophile à méso-hygrophile située en zone humide.

##### Parc Agrivoltaïque WPD des Brandes Communales :

Lors de sa séance le conseil municipal a entériné la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec WPD solar.

Le projet se situe au niveau des éoliennes 1 et 2 sur des parcelles communale et privées

Les études de faisabilité sont en cours sur environ 42 ha. D'ores et déjà, il conviendra de retirer du projet les zones humides identifiées (6ha), et

prendre des mesures d'évitement des éoliennes et câbles + pistes d'accès (6ha) et des boisements et haies (4ha) ce qui conduit à une surface agricole exploitable d'environ 37 ha et une superficie exploitable en photovoltaïque de 26.1 Ha (40% de zone témoin).

La mise en service pourrait se faire en 2030.

## LA VIE MUNICIPALE

### La rentrée scolaire 2024

La rentrée scolaire 2024 s'est déroulée sereinement comme chaque année avec un effectif de 47 enfants : 14 en maternelle avec maîtresse Florence, 18 CP, CE1, CE2 avec maîtresse Laurena et 15 CM1 et CM2 avec maître Hervé .

Au cours de cette année scolaire les enfants vont bénéficier de cours d'anglais renforcé, séances de cinéma, apprentissage de natation, musique avec l'école de musique « La Cendille » de Gençay.

Des enfants étaient présents avec leur maître à la cérémonie du « 11 novembre » pour lire un texte.

La bibliothèque municipale participe aussi à l'éveil des enfants par des séances de lecture organisées par Edwige, le prêt de livres et les expositions.

Certaines activités perdurent au fil de chaque année : spectacle de Noël le dernier jour avant les vacances avec la visite du Père Noël accompagné de Mr Le Maire, moment de lecture en mars, carnaval organisé par l'APE avec un goûter à 16h30, prix littéraire des incorruptibles et spectacle de fin d'année scolaire.

En juin, les enfants sont allés en voyage à la mer avec leurs maitresses d'école. Le voyage a été subventionné entre autres par l'APE et la Mairie. En remerciement les enfants ont écrit une lettre à Mr Le Maire

4, place de l'église

86350 CHÂTEAU GARNIER

Vendredi 5 juillet

« Cher Monsieur Le Maire,

*Nous vous remercions pour la subvention accordée pour notre voyage au bord de la mer.*

*Grâce au soutien de tout le monde, nous avons fait des activités inoubliables. Nous avons pêché des crabes (qui pincent) et des coquillages mais aussi des crevettes avec des balances.*

*Nous avons vu « Fort Boyard » de près à bord d'un bateau, pour certains élèves c'était la première fois! Nous nous sommes promenés sur « l'île d'Aix » nous nous sommes baigné les pieds dans les vagues et nous avons réalisé des constructions dans le sable.*

*Nous avons vécu de bons moments à l'hébergement, les plus grands ont aidé les plus jeunes à s'installer, ont lu une histoire pour s'endormir, ont aidé à faire les bagages.*

*A notre retour, nous avons expliqué à nos parents ce que nous avons appris et nous avons exposé notre travail en classe. Nous avons adoré faire des peintures sur le thème de la mer. »*

**Merci Monsieur Le Maire !!!**

**L'école de Château Garnier**

Monsieur Le Maire



## LA VIE MUNICIPALE

### La bibliothèque municipale

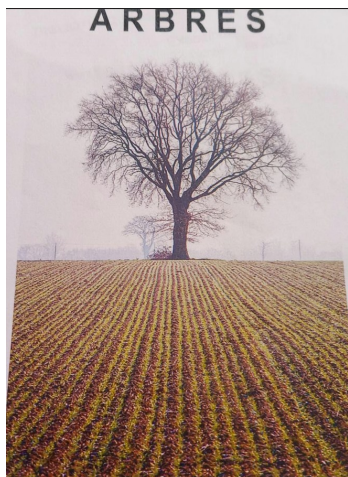
#### Expo photo à la bibliothèque

La bibliothèque municipale de Château-Garnier a eu l'honneur et le plaisir d'accueillir dans le cadre des P'tites Expos, Terence Wright pour sa série de photographies « ARBRES » du 9 au 23 novembre 2024.

Terence Wright a étudié les beaux-arts à la Newport College of ART & Design et à la Chelsea School of Art, l'anthropologie culturelle à l'université d'Oxford et a obtenu son doctorat à l'University College de Londres. Il est professeur émérite d'art visuel à l'école d'art de Belfast, à l'université d'Ulster.

Il possède les nationalités irlandaise et britannique et vit à Bois Renaud, Château-Garnier.

Les photographies « Arbres » font partie d'une série d'images qui se concentrent sur l'emplacement des arbres dans le paysage, souvent le long des chemins de pèlerinage médiévaux. Les arbres peuvent servir de repères pour indiquer un passage ou créer des barrières ou des obstacles. Les photographies visent à présenter au spectateur des points de vue uniques et des lignes de vue particulières. Soumises aux variations de la lumière et des conditions météorologiques, elles peuvent offrir des perceptions claires de l'environnement ou se dissimuler dans une obscurité partielle.



C'est avec beaucoup de gentillesse et d'enthousiasme que Terence Wright a reçu les 125 visiteurs de l'exposition dont les enfants de l'école et leurs professeurs. Ses commentaires et explications ont suscité le plus vif intérêt. Beaucoup d'entre vous ont pu reconnaître des arbres de leur environnement proche et les redécouvrir à travers l'objectif et le regard de l'artiste.

#### LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Vous reçoit le SAMEDI DE 10 h à 12 h

Le MARDI DE 14h30 à 17h30

Elle propose aux adultes et aux enfants un très large choix de livres. L'inscription et le prêt sont gratuits.

Nous vous invitons très chaleureusement à notre **BLIO-CAFE** où nous vous présenterons les achats de l'année 2024 : romans, BD, documentaires, albums... très récemment parus.

**SAMEDI 25 JANVIER 2025 DE 10 h à 12h**

**Les bénévoles de la bibliothèque municipale vous souhaitent une très bonne année 2025**



## LA VIE MUNICIPALE

### Recensement Mairie

## Bientôt 16 ans ?

**Il est temps de se faire recenser !**

### Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie  
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale  
d'identité ou ton passeport,  
ton livret de famille et un  
justificatif de domicile

### Comment ?

À l'issue de ton  
recensement, tu seras  
convoqué pour effectuer  
ta JDC

### Pourquoi ?



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation  
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à  
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et  
concours (grandes écoles, entrées dans la  
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de  
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même  
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de  
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai  
légal



## LA VIE MUNICIPALE

### Permis de conduire 2024

#### Le permis de conduire :

En 2024, le permis de conduire en France connaît d'importantes innovations :

Le permis de conduire se modernise avec l'introduction de l'application France Identité, rendant la présentation du permis plus simple lors des contrôles routiers comme la possibilité de présenter son permis via son smartphone. Pour en savoir plus, consultez <https://france-identite.gouv.fr/>.

Les faibles dépassements de vitesse, de moins de 5 km/h, n'entraînent plus de retrait de points, mais les amendes seront toujours appliquées pour dissuader les comportements à risque.

A partir du 12 janvier 2024, le Compte Personnel de Formation est utilisable pour financer une plus large gamme de permis, y compris les permis moto, sous certaines conditions, élargissant l'accès au financement pour améliorer la mobilité professionnelle. Il est possible de s'inscrire à un stage de récupération de points agréé par la préfecture de la Vienne sur LegiPermis :

<https://www.legipermis.com/stages-points/vienne/> mais le compte CPF ne peut être pris en compte. Il existe toutefois des facilités de paiement.

L'abaissement de l'âge minimal pour passer l'examen pratique du permis de conduire à 17 ans vise à faciliter l'accès à la conduite pour les jeunes, enrichissant ainsi leur formation. Pour plus d'informations sur l'âge minimum et les conditions d'examen, veuillez consulter le site du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse <https://www.education.gouv.fr/l-education-la-securite-routiere-en-milieu-scolaire-2699>.

La nécessité d'accoler sur le pare-brise une carte verte comme preuve d'assurance disparaît dès le 1er avril 2024, allégeant les démarches administratives et modernisant la gestion des preuves d'assurance. Pour plus de détails, visitez

<https://www.instantassur.com/>.



### Illuminations

Les fêtes de fin d'année sont à nouveau passées et comme tous les ans, les rues, les ponts de notre village ont été décorées par les bonnes volontés. Cette année, nous remercions vivement le Club de l'Amitié qui a participé sur plusieurs après-midi à confectionner et remettre en état les nœuds et motifs existants.

Pour apporter un peu de plus, une commande a été faite chez DECOLUM, notre fournisseur habituel, cela

concerne du matériel pour l'entretien du stock des guirlandes et motifs en notre possession. Tout évoluant, l'achat de 2 motifs rétro réfléchissants ont été posés dans la rue de l'ancienne poste apportant décor de jour et de nuit.

C'est ainsi que nous avons été accueilli par le Père Noël nous souhaitant la « BIENVENUE » et un gros « CŒUR » plein de tendresse. La facture s'élève à 2518.96€



### Fleurissement

Nous avons gardé sur 2024, la même configuration que sur 2023. Les économies d'eau étant la directive principale, bien que cette année ait été plutôt pluvieuse. Les employés ont également besoin de beaucoup de temps. L'achat des plants s'élevait à un total de : AGRI-FLOR :111.60€ plants de printemps ; JARDINERIE ERIC CAILLAUD : 436.44€ plants d'automne.

## LA VIE MUNICIPALE

### Le Repas des Aînés

Le traditionnel repas de nos aînés âgés de 70 ans et plus a eu lieu le jeudi 12 décembre à la salle des « Anciennes Halles ».

68 personnes (y compris les bénévoles) étaient présentes pour le plus grand bonheur de tous et toutes, autour d'un savoureux repas concocté par notre restaurant « Le Castel ».

La journée s'est prolongée par des jeux (belote et autres) et tout le monde paraissait satisfait de cette journée.



N'oublions pas la reine de la fête...



## LA VIE MUNICIPALE

### Noël à Château Garnier

Les fêtes de Noël approchant, la préparation des décorations du bourg se prépare à grands pas. Nous avons démarré la fabrication des nœuds, paquets cadeaux et autres décors dès le mois d'octobre. Puis il a fallu garnir les branches de sapins coupées par nos employés communaux pour enfin les disposer sur les 2 ponts et autres endroits stratégiques comme les lampadaires au cœur du bourg, ainsi qu'aux entrées du village.

Merci à toutes les petites mains qui ont participé : Christiane, Francette, Josiane, Marylène, Annie, Huguette, Claudette, Nicole, Marie Thérèse, Marie Jo, Angela, Madeline, Anaëlle et Manon et notre ami Jacky qui a assuré le transport des branches et la pose.





## LA VIE MUNICIPALE

### Cérémonie du 08 mai

Comme chaque année la commémoration du 8 mai a eu lieu au monument aux morts de notre commune, présidée par Mr Le Maire, accompagné des membres de l'UNC-AFN, des enfants et des habitants.



Départ du défilé, place de l'église. La gerbe est portée par 2 enfants.



Suivis des porte-drapeaux, Mr Le Maire et des habitants.



Les enfants de l'école ont lu un texte



Dépôt de la gerbe au monument par les enfants



Une minute de silence est observée en mémoire de nos disparus



La cérémonie se termine par des chants de notre chorale

Puis comme le veut la coutume, toutes les personnes présentes se sont retrouvées à la salle des fêtes où la chorale nous a encore régalié de quelques chants. Le verre de l'amitié a été servi pour clore ce moment convivial.

## LA VIE MUNICIPALE

### Cérémonie du 11 novembre



La commémoration du 11 novembre ressemble en tous points à celle du 8 mai.

Départ du défilé place de l'église avec port de la gerbe par 2 enfants. Les porte-drapeaux, Mr Le Maire et quelques personnes se dirigent jusqu'au monument aux morts.

Après lecture de divers textes par les enfants, Mr Ressegand et Mr Le Maire : Dépôt de la gerbe au monument.

Une minute de silence est observée en respect de nos morts pour la France puis la chorale « Le Routin d'Aiguil » entonne La Marseillaise.



Les enfants étaient bien présents à cette cérémonie





## LA VIE MUNICIPALE

### Journée citoyenne : *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*

La journée citoyenne s'est déroulée le samedi 31 août. Comme chaque année, vous étiez très nombreux à participer aux différentes ateliers proposés :

- ◆ L'entretien de la voirie,
- ◆ L'entretien des chemins de randonnées,
- ◆ L'entretien des jeux pour enfants au plan d'eau et le golf.

Cette journée de travail, qui se veut avant tout conviviale, est l'occasion de faire connaissance avec les habitants et de créer du lien entre les générations. À partir de 13 h, tous les participants ont partagé un repas à la salle des « Anciennes Halles » où le buffet offert par la municipalité a clôturé la matinée et un moment de convivialité a été organisé en fin d'après-midi autour d'un apéritif.



#### Qu'est-ce que la Journée Citoyenne ?

Le principe de la Journée citoyenne : chaque année, durant une journée, les habitants d'une commune se mobilisent bénévolement pour réaliser ensemble des projets (chantiers d'amélioration du cadre de vie, rénovation d'équipements, valorisation de l'histoire et du patrimoine, contribution aux projets associatifs, projets culturels...), sur différents lieux de leur commune. Le choix des activités à réaliser, définis de manière participative, résulte de la collaboration entre les habitants (citoyens, associations, entreprises), les élus du Conseil Municipal et les services de la commune. Point de départ d'une dynamique de construction du vivre ensemble, cette démarche s'adresse à tous les habitants, toutes générations confondues. Cette journée mobilise et met en synergie tous les acteurs du territoire en créant les conditions de leur coopération, de la construction à la finalisation du projet. La construction des chantiers et des activités se fait en amont avec les habitants en fonction des besoins collectifs identifiés par chacun. Ce temps partagé crée une véritable dynamique tout au long de l'année et favorise la qualité du lien social et le plaisir de vivre ensemble sur la commune.

En préambule à la Journée Citoyenne, une réunion d'information aura lieu d'ici le premier trimestre 2025, à la salle des « anciennes halles ». Vous pourrez faire part de vos idées de chantier et vous inscrire dans celui qui vous intéresse le plus.



## LA VIE MUNICIPALE

## Les tarifs municipaux

<b>TARIFS COMMUNAUX 2025</b>	
<b>TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ANCIENNES HALLES rue du Marché Couvert (200 pers max)</b>	
<b>Loto, concours de belote, concours de tarot, séance récréative</b>	
Association de la commune	57.50 €
Association hors commune	82.00 €
<b>Bal, banquet, repas (1 journée)</b>	
Association de la commune	81.00 €
Habitant de la commune	155.00 €
Association hors commune	219.00 €
Habitant hors commune	219.00 €
Ménage à la demande par heure	35.00 €
<b>Réunion, vin d'honneur</b>	
Association de la commune	21.00 €
Habitant de la commune	64.00 €
Association ou habitant hors commune	115.00 €
<b>Mariage ou location sur 2 jours (du vendredi 14h au lundi 8h)</b>	
Association de la commune	130.00 €
Habitant de la commune	257.00 €
Association ou habitant hors commune	325.00 €
<b>Réunion avec buffet froid sans utilisation du fourneau midi ou soirée</b>	
Personne morale ou privée domiciliée dans la commune	76.00 €
Personne morale ou privée domiciliée hors commune	128.00 €
<b>Location au Castel : -20% sur le tarif habitant de la commune</b>	
<b>Caution de 200€</b>	
<b>LOCATION DU MATERIEL</b>	
	<b>Voté 2025</b>
<b>Forfait minimum location tables et Chaises</b>	
	<b>15.00 €</b>
Table pour habitant de la commune	1.50 €
Chaise pour habitant de la commune	0.40 €
Forfait Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle blanche	80.00 €
Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle blanche	1.05 €
Forfait Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle bleue	
Couvert complet (assiettes,couverts +verres) vaisselle bleue	1.65 €
Sonorisation intégrée (par soirée)	12.00 €
Sonorisation intégrée association	
Sonorisation pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	
Sonorisation pour association de la commune non adhérente au comité des fêtes et autres usagers	55.00 €
Vidéoprojecteur pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes la journée	55.00 €
Tivoly pour habitant de la commune et association non adhérente au comité des fêtes les 2 jours	87.00 €
Tivoly pour association de la commune adhérente au comité des fêtes	
Caution pour location du tivoly	1 250.00 €
<b>Location au Castel : -20% sur le tarif habitant de la commune</b>	
<b>TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AU VENT (30 personnes maximum)</b>	
Réunion association commune	
Réunion association hors commune	52.00 €
Réunion habitant de la commune - Réunion post obsèques	40.00 €
Réunion habitant hors commune - Réunion post obsèques	52.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (1 journée)	68.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association de la commune (2 journées)	103.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (1 journée)	125.00 €
Repas froid au sens strict, séance récréative, habitant ou association hors commune (2 journées)	188.00 €
<b>Caution de 200€</b>	

# LA VIE MUNICIPALE

## Les tarifs municipaux (suite..)

TARIFS PHOTOCOPIES	
Format A4 noir & blanc	0.41 €
Format A4 couleur	0.51 €
Format A3 noir & blanc	0.51 €
Format A3 couleur	0.62 €
<b>Associations</b>	
Format A4 noir & blanc	0.22 €
Format A4 couleur	0.33 €
Format A3 noir & blanc	0.33 €
Format A3 couleur	0.43 €
<b>Réduction pour les gros volumes &gt;=100</b>	<b>-20.00%</b>
TARIFS DES PRODUCTIONS COMMUNALES	
Miel pot de 500 g	5.00 €
Miel pot de 1 kg	8.00 €
Pomme de terres le kg < 10 kg	
Pomme de terres le kg >= 10 kg	
Bois sur pied pour entretien des bois , la stère	11.00 €
Bois de taillis sur pied, la stère	16.50 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le M <sup>3</sup> habitant de la commune	51.25 €
Fourniture de paillage de Miscanthus le M <sup>3</sup> hors commune	82.00 €
TARIFS DES CONCESSIONS	
concession 50 ans au m <sup>2</sup>	150.00 €
concession 30 ans au m <sup>2</sup>	82.00 €
Prolongation concession 15 ans au m <sup>2</sup>	49.00 €
case columbarium 15 ans	328.00 €
case columbarium 30 ans	667.00 €
Cavernes 30 ans	595.00 €
Cavernes 15 ans	308.00 €
TARIFICATION PERTE OU FOURNITURE DE CLE	
Perte clé d'une salle communale	10.00 €
Fourniture d'une clé d'une salle communale	10.00 €
TARIF DES INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN	
Encart publicitaire couleur 1/4 page 1 parution	50.00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 1 parution	100.00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 1 parution	200.00 €
Encart publicitaire couleur 1/4 page 2 parutions	75.00 €
Encart publicitaire couleur 1/2 page 2 parutions	150.00 €
Encart publicitaire couleur 1 page 2 parutions	300.00 €
TARIFICATION DES EMPLACEMENTS ET FOURNITURE ELECTRICITE PLACE DE L'EUROPE	
Emplacement par jour	3.00 €
Forfait électricité en monophasé par jour	2.50 €
TARIFICATION MENAGE DE SALLES POST LOCATION	
Ménage des salles suite location / heure	30.00 €
TARIFICATION DES TRAVAUX EN REGIE	
Terrassement Minipelle/h avec employé	72.00 €
Employé communal/h	33.00 €
Employé communal avec matériel (cureuse chargeur, camion, tracteur, remorque) /h	55.00 €
Elagage employé compris	60.00 €
Taille haie ou passage débroussailleuse	38.00 €
<b>FOURNITURES = PRIX COUTANT TTC</b>	<b>Voté 2025</b>
Tête de buse D300	100.00 €
Tête de buse D400	135.00 €
Tube PE annelé 300 6m	90.00 €
Tube PE annelé 400 6m	165.00 €

# LA VIE INTER-COMMUNALE

## La communauté de Communes

### QUELQUES CHIFFRES CLÉS CONCERNANT VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

#### Ressources financières / Affaires juridiques

- 18.5M€ de budget général annuel en fonctionnement.
- 15M€ en investissement pour 2024 répartis sur les équipements sportifs et culturels, l'enfance jeunesse, l'habitat, la voirie, les fonds de concours pour les communes, l'entretien des bâtiments et le remboursement du capital.
- Plus de 20 procédures de marchés publics déclenchées en 2024 pour des montants supérieurs à 40 000€.

#### Développement économique

- 120 000€ d'aides économiques pour les entreprises.
- 1,2M€ pour l'agrandissement des maisons de santé de Savigné et Civray.
- 250 000€ pour aménager les zones d'activités du territoire.
- Plus de 200 rendez-vous d'accompagnement de porteurs de projets en 2024.
- Un règlement d'aides économiques validé avec la Région.

#### Politiques contractuelles

- 4 programmes d'aides aux investissements : activ 2 du Département, programme inter fonds Européens sud vienne 2021/2027, contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat, contrat de développement et de transition sud vienne 2023/2025 avec le conseil Régional.
- En 2024, 9 dossiers ont été déposés par la Communauté de Communes pour un montant total de 7,5M€, tous fonds confondus.

#### Déchets ménagers assimilés / Numérique / PCAET / Economie circulaire

- La consommation énergétique du territoire représente 80M€.
- 55% des consommations énergétiques du territoire proviennent d'énergies renouvelables locales. 62% de l'énergie est éolienne, 24% par le bois, 7% par le solaire photovoltaïque, 3% par la pompe à chaleur, 2% par le thermique et 2% par la biomasse électrique.

#### Cohésion territoriale / Santé / Mobilité

- En 2024 : signature de la Convention Territoriale Globale 2024-2027, signature du Contrat Local de santé 2024/2027, élargissement du territoire pour le Transport À la Demande Intercommunal (TADI).
- Plus de 700 personnes fréquentent les ateliers des conseillers numériques par an : <https://www.civraisienpoitou.fr/conseillers-numeriques-0>

#### Eaux / Assainissement / Rivières

- 122 kilomètres de cours d'eau entretenus, répartis sur 14 communes de la vallée de la Charente.
- Les travaux de restauration de la continuité écologique, sur le site du Cornac à Saint-Gaudent et la construction d'abreuvoirs et passages à gué sur le site du Chateauneuf à Asnois en 2024.
- Plusieurs actions de restauration des berges et de la ripisylve sur plus de 1300 mètres de linéaire, lutte contre les espèces envahissantes.

#### Ressources humaines

- 108 agents au service du Civraisien en Poitou répartis dans 15 services.
- Mise en place d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs et Compétences.
- Processus de formation en interne et en externe.
- Mise en place de cartes restaurant.

#### Voirie

- 1.26M€ de budget annuel pour 1200 kilomètres de voirie communale. Certains travaux sont réalisés en régie avec du matériel communautaire (PATA, citerne, chargeur, compacteur, balai).
- Tous les ans, un programme voirie est dédié pour les zones d'activités communautaires.

#### Urbanisme / Habitat

- 45 ménages accompagnés depuis octobre 2023 (essentiellement sur des travaux de rénovation énergétique).
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouveau Urbain sur Valence-en-Poitou, Civray et Gençay.
- 69 logements visités par notre partenaire SOLIHA.
- Les projets sont soutenus par l'ANAH, le Département, les Communes et la Communauté de Communes.
- Le Programme Local de l'Habitat du Civraisien en Poitou approuvé en août 2024 par le Préfet.

#### Vie associative

- 80 associations soutenues financièrement pour un budget total de plus de 400 000€ par an.
- 4 coupons "pass" sports et séjours afin de soutenir financièrement les jeunes dans la vie associative du territoire.

#### CIAS

- Le CIAS gère 4 établissements : la résidence autonomie et l'EHPAD "le champ du chail" à Valence-en-Poitou ainsi que la résidence autonomie "les bons enfants" et l'EHPAD "le logis des charrières à Chaunay.

#### Culture et sports

- Plus de 40 000 entrées en moyenne par an au centre aquatique Odä.
- 200 élèves à l'école de musique "la Cendille" à Gençay.
- De nombreux projets structurants : création de nouveaux vestiaires et participation au projet de cinéma à Gençay, création de nouveaux vestiaires, d'une bulle sportive et rénovation du site des Buissonnets à Valence-en-Poitou.

#### Petite enfance / Enfance / Jeunesse

- Plus de 1000 enfants accueillis en moyenne chaque année dans nos différents accueils collectifs.
- Plusieurs structures dédiées à la petite enfance et à la jeunesse : Relais Petite Enfance, Lieu d'Accueil Enfant/Parent, multi-accueil, des secteurs jeunes et accueils de loisirs pour les plus grands.
- Partenariats avec plusieurs associations du territoire.

#### Patrimoine bâti et naturel

- 70 bâtiments pour un total de 45 000 m².
- 50 hectares de zones d'activités gérés par la collectivité.
- L'occupation des bâtiments et des terrains : bureaux administratifs, centre de loisirs, ateliers techniques, offices de tourisme, parcs de loisirs et abbaye, par les associations ou par les privés à titre locatif.

#### Développement touristique

- Plus de 7000 visiteurs par an dans les accueils de loisirs du territoire.
- 82% des visiteurs sont français, viennent ensuite ceux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique.
- Plus de 800 manifestations ont eu lieu en 2024 sur le Civraisien en Poitou.
- Plus de 100 000€ de taxes de séjour perçus en 2024.
- Les grands sites les plus visités : la vallée de singes, le centre aquatique Odä, le cormenier, le parc de la belle, le labyrinthe végétal et l'abbaye de Charroux.
- Bonne fréquentation du festival au fil du son et de la voix du rock en 2024.



Suivez-nous sur facebook





## LA VIE INTER-COMMUNALE

### La communauté de Communes (suite...)

#### Restez connectés avec votre Communauté de Communes

Découvrez, via cette vidéo, les différents services de l'intercommunalité. Rendez-vous sur la page Youtube de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ou flashez directement ce QR code !



Suivez notre actualité sur  
nos réseaux sociaux !



La Communauté de Communes et vos  
communes du Civraisien en Poitou sont sur

 IntraMuros

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store  
(Android)



Apple Store  
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.





# LA VIE INTER-COMMUNALE

## Syndicat mixte du Clain



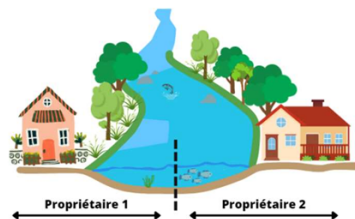
### SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DU CLAIN SUD une collectivité engagée pour les milieux aquatiques

Déc/2024

#### Les Droits et Devoirs des propriétaires riverains :

Une rivière traverse votre propriété ?

Sachez que les **berges** et le **lit** des cours d'eau **non domaniaux** appartiennent aux propriétaires riverains jusqu'à la moitié du fond de leur lit. Vous êtes donc responsable de leur entretien. Par contre, les espèces et l'eau appartiennent au patrimoine commun.



L'entretien régulier des cours d'eau est une obligation réglementaire, inscrite dans l'article L215-14 du code de l'Environnement, qui s'impose aux propriétaires et /ou aux exploitants des parcelles situés sur les rives. Cet entretien doit permettre d'assurer le libre écoulement des eaux mais ne doit pas nuire à la qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

Avant de réaliser cet entretien, n'hésitez pas à demander conseil au technicien de rivière en charge de votre secteur.

Il existe alors quelques règles à appliquer pour réaliser cet entretien régulier sans porter atteinte aux milieux :

Pour l'entretien de la ripisylve et du lit mineur il est interdit de :

- de **détruire des espèces protégées et leurs habitats**
- d'utiliser des **dés herbants chimiques**
- de **dessoucher**
- de **modifier le profil du cours d'eau** sans autorisation obtenue après instruction d'un dossier loi sur l'eau
- de faucarder et transporter des **plantes invasives**



Quelques préconisations :

- Avant intervention, **demandez conseil** au syndicat de rivière compétent
- Éviter le **broyage mécanique** quand cela est possible
- Ne pas **couper à blanc** la ripisylve
- Ne pas laisser les **débris** dans le cours d'eau, ni sur les berges dans la zone de reprise des eaux
- Ne pas **détruire les espèces/habitats aquatiques** en coupant la végétation en dessous de la surface de l'eau
- **Supprimer des embâcles** lorsqu'ils sont source de **risques** (entrave les écoulements, accumulation importante de flottants, risque de sur-inondation, blocage d'ouvrages ...). Le SMVCS est équipé et habitué à réaliser ce type d'intervention. Cependant, la gestion des embâcles n'est **pas systématique**. Si aucun risque majeur n'est démontré, ces embâcles sont conservés car constituent une source majeure de diversification des écoulements et des habitats, bénéfique à la faune piscicole.
- **Périodes d'interventions** préconisées pour l'entretien de la végétation :
  - Du 1er août au 30 novembre pour les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole (= dominance d'espèces salmonidés)
  - Du 1er août et le 31 janvier pour les cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole (= dominance d'espèces cyprinidés)



#### Entretien régulier ≠ Travaux d'aménagement :

Le recalibrage, l'extraction de sédiments/matériaux, la dérivation, la consolidation de berge (hors végétaux vivants), le déplacement du lit, les remblais, les aménagements dans le lit, les prélèvements, les rejets ou encore les interventions en zone inondable ou humide sont soumis à des **procédures d'instruction** selon des seuils fixés par le code de l'Environnement. Pour plus d'information, se référer à l'article R214-1 qui définit la nomenclature des opérations soumises à **autorisation** ou à **déclaration**.

Pour plus d'information, sur le site internet de la DDT (Direction Départementale des Territoires) de la Vienne, vous trouverez le « Guide d'entretien régulier des cours d'eau ». Il s'agit du document de référence pour le département de la Vienne, concernant les obligations, droits et devoirs des propriétaires riverains de cours d'eau.

# LA VIE INTER-COMMUNALE

## Pluriservices



**PLURISERVICES**  
Association

Association intermédiaire  
17, place du Maréchal Leclerc - 86400 CIVRAY

**Vous êtes à la recherche d'un emploi :**



**Vous avez besoin d'aide et vous avez le matériel :**

Nous vous accompagnons dans vos démarches d'insertion professionnelles via des missions de travail auprès des particuliers, collectivités, associations, agriculteurs. Selon vos disponibilités et vos impératifs. Chaque demandeur d'emploi bénéficie d'un suivi personnalisé.



Nous intervenons auprès :

**Du particulier :** entretien courant de la maison, jardinage, repassage etc. (**réduction d'impôt, CESU préfinancés acceptés**).

**Des collectivités :** remplacement ATSEM/ASEM, aide agent territorial, nettoyage de locaux, etc.

**Des associations :** nettoyage de locaux.

**Des agriculteurs :** travaux saisonniers.



**INFORMATION IMPORTANTE :** À la recherche d'un emploi ? Vous avez besoin de personnel ? Vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'à Civray ? Notre antenne mobile est peut-être la solution.

À partir de novembre vous pourrez l'apercevoir en déplacement sur notre secteur. Nos partenaires seront également présents à son bord.

Pour consulter nos jours et lieux d'intervention, rendez-vous sur notre site Internet [www.pluriservices-civray.fr](http://www.pluriservices-civray.fr) ou sur notre site Facebook <https://www.facebook.com/PluriservicesAI>.



Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone : [05 49 87 41 45](tel:0549874145) / Mail : [ai@pluriservices-civray.fr](mailto:ai@pluriservices-civray.fr)



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



# LA VIE INTER-COMMUNALE

## Mission Locale Rurale Centre Sud Vienne



**TÉLÉCHARGE L'APPLI MA ML**

De jour comme de nuit,  
Ma Mission Locale  
en 1 clic...



Application Ma ML

REJOIGNEZ-NOUS



### La Mission Locale, un service pour les jeunes



Tu as entre **16 et 25 ans** ?

Inscris-toi à la Mission Locale pour trouver des solutions :

**Emploi, Formation, Mobilité, Logement, Santé, Citoyenneté...**

### Info Jeunes, c'est quoi ?



Info Jeunes a pour mission d'informer, gratuitement et anonymement, tous les jeunes sur tous les sujets en lien avec leurs démarches d'accès à l'autonomie : les études et les métiers, l'emploi, le numérique, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la culture, les initiatives et projets, la citoyenneté, etc...

Il constitue pour les jeunes le premier niveau d'accès aux droits, aides, structures et dispositifs qui leur sont dédiés et adaptés à leur situation.

**Permanences Info Jeunes les mercredis après-midi à :**  
Civray, Couhé et Gençay



**erip**  
Sud Vienne  
Information/Formation

**VOUS TROUVEREZ UNE PREMIÈRE INFORMATION SUR :**

- Les métiers
- Les formations
- L'emploi
- La création ou la reprise d'entreprise
- La validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les aides et dispositifs régionaux
- ...

Pour toutes questions liées à votre projet professionnel :  
Accueil sur rendez-vous ou en visio sur demande  
**06.30.45.95.11 - erip@mlrcsv.com**



### Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

**CIVRAY** : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - **05 49 87 39 67**  
**OUVERT** du lundi au jeudi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 et le vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

**VALENCE EN POITOU** : 8 Rue Hemmoor - 86700 Valence en Poitou - Couhé - renseignements au **05 49 59 53 50**  
**OUVERT** du mardi au vendredi de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H30

**GENÇAY** : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au **05 49 87 39 67**  
**OUVERT** le lundi de 08H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30 et du jeudi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00





## LA VIE INTER-COMMUNALE

### Eaux de Vienne

#### Journée mondiale de l'eau

**Eaux de Vienne fête ses 10 ans en 2025 ! Dix années de travail collectif au profit d'un service public de l'eau toujours plus solidaire, plus expert et plus résilient.**

Pour l'occasion, un grand événement est organisé lors de la Journée mondiale de l'eau, le samedi 22 mars 2025, au Centre de plein air de Lathus-Saint-Rémy (86). Dès 10h, venez profiter d'activités gratuites pour toute la famille : accrobranche, tours en calèche, VTT, escalade, tir-à-l'arc, cirque... Eaux de Vienne et ses partenaires seront également là pour sensibiliser petits et grands à la protection de la ressource en eau et des milieux naturels : jeux, quiz, expositions, conférence, démonstrations...

Plus d'infos sur [eauxdevienne.fr](http://eauxdevienne.fr)

**SAMEDI 22 MARS 2025 • 10H-17H**

**ACTIVITÉS GRATUITES**

**SPORT ET NATURE :**  
VTT, escalade, tir-à-l'arc, cirque, randonnée, accrobranche...

**ANIMATIONS :**  
ferme pédagogique, tours en calèche, stands, jeux et conférence sur la ressource en eau...

**CPA DE LATHUS-SAINT-RÉMY (86)**

**Eaux de Vienne**  
siveer

**10** ans ensemble

[eauxdevienne.fr](http://eauxdevienne.fr)

# LA VIE INTER-COMMUNALE

## Eaux de Vienne (Agence en ligne)

### Eaux de Vienne lance son Agence en ligne

Eaux de Vienne facilite les démarches de ses 167 000 abonnés grâce à de nouvelles fonctionnalités disponibles 24h/24, sur son Agence en ligne.

L'Agence en ligne d'Eaux de Vienne est un espace client accessible via smartphone, tablette ou ordinateur. Les démarches des abonnés sont simplifiées ainsi que le traitement de leur dossier.

Vous pouvez retrouver en ligne :

#### Votre compte personnel

- Les informations de votre contrat
- Vos consommations annuelles
- Votre échéancier
- Vos factures au format électronique

#### Vos démarches en ligne

- Gérez votre contrat (abonnement, résiliation...)
- Demandez le raccordement de mon logement au réseau
- Optez pour le prélèvement automatique ou la mensualisation
- Transmettez votre index
- Contactez le service client

L'Agence en ligne met aussi à disposition des usagers des articles d'actualité ainsi que des informations pratiques sur notre service public et sur l'eau potable en général. Pour créer son compte, il suffit de se connecter sur <https://ael.eauxdevienne.fr>, muni des informations figurant sur sa facture ou son contrat.

Les outils de communication habituels avec les abonnés (appel téléphonique, réseaux sociaux, courrier, déplacement dans un centre Eaux de Vienne...) sont maintenus en parallèle.



**eaux de Vienne**  
siveer

Factures  
Gestion contrat  
Conseils

Avec mon  
**Agence  
en ligne**

j'effectue mes démarches  
où je veux, quand je veux !

Rendez-vous sur [ael.eauxdevienne.fr](https://ael.eauxdevienne.fr)



**eaux de Vienne**  
siveer

Factures  
Gestion contrat  
Conseils

Avec mon  
**Agence  
en ligne**

j'effectue mes démarches  
où je veux, quand je veux !

Rendez-vous sur [ael.eauxdevienne.fr](https://ael.eauxdevienne.fr)



## LA VIE INTER-COMMUNALE

### La Compagnie de la Trace

Spectacle « Escales en Scène en Civraisien »

Pour la deuxième fois, la compagnie de la Trace nous a fait le plaisir de faire escale dans notre commune dans le cadre de sa tournée estivale.

En Effet, depuis 2021, les 5 artistes de la Compagnie de la Trace entourés de leur équipe technique et de quelques bénévoles, sillonnent chaque été les communes du Civraisien en Poitou pour offrir des représentations gratuites en plein air.

Cette année, les habitants de Château Garnier et des alentours ont pu découvrir leur nouveau spectacle « Cabaret ».



La première partie de la représentation a été assurée par Jacky acteur du « Petit Théâtre » de Château Garnier qui nous a proposé plusieurs sketches.

Les spectateurs se sont restaurés auprès des Food Truck locaux : Bouffe (Hot Dog), Chez Enache (Burger, Kebab) et Pat'Ash'Ou (Pâtisseries). La buvette et le stand frite étaient tenus par le comité des fêtes.

Le comité des fêtes et la municipalité ont géré la logistique, l'accueil et l'hébergement de la Compagnie.

La soirée s'est terminée dans la bonne humeur et le partage autour d'un repas commun entre membres de la troupe et bénévoles du théâtre et du comité des fêtes présents.



# LA VIE INTER-COMMUNALE

## Milles bulles



Le Centre Social d'Animation Mille Bulles est implanté sur les communes de **Saint Maurice la Clouère et Gençay**.

Nous mettons en place des actions à destination des familles à travers différents secteurs, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accompagnement des familles mais également l'accompagnement des initiatives et projets portés par les habitants sur leur territoire.

### Mille Bulles, si vous poussiez la porte... ?

**PETITE ENFANCE** : un lieu d'accueil enfants parents accueillant parents et enfants dans des lieux adaptés facilitant l'échange et la rencontre, un relais petite enfance pour accueillir les assistantes maternelles sur des temps collectifs avec les enfants qu'elles accueillent.

**ENFANCE & JEUNESSE** : un accueil de loisirs et un secteur jeune pour les enfants à partir de 3 ans. Un espace jeunesse pour accompagner les jeunes dans leurs projets (loisirs, projets...).

**UN SECTEUR FAMILLE & LIEN SOCIAL** : Avec une ludothèque intergénérationnelle, avec de nombreux jeux et jouets pour convenir à tout type de public avec la possibilité d'emprunter

Un secteur famille proposant des ateliers parents enfants à chaque période de vacances scolaires et des ateliers thématiques tout au long de l'année. Des sorties et des week-end famille

	Hors vacances	Vacances
Mercredi	9h30 à 12h	
	15h à 18h	
Vendredi	fermé	9h30 à 12h
	15h à 18h	
Samedi	10h à 12h30	fermé



### ACTIONS RECYCLAGE ET SECONDE MAIN :

Grâce à une équipe de bénévoles active, nous organisons deux Gratiférias (marché gratuit) et deux vide chambre par an.

Un projet en amenant un autre, nous avons mis en place une recyclerie permanente au 7 le petit trou 86160 Saint Maurice la Clouère. Venez découvrir la boutique les mercredis après-midi et les samedis.

**Mille Bulles est avant tout un lieu de rencontre et de partage, si vous souhaitez nous rencontrer et devenir bénévole, n'hésitez pas à nous contacter :**

[contact@millebulles-csc86.org](mailto:contact@millebulles-csc86.org) ou au 05 49 18 91 94

Vous pouvez retrouver toute notre actualité sur notre site : [www.associationmillebulles.com](http://www.associationmillebulles.com) ou sur notre page Facebook : Centre Social d'Animation Mille Bulles.

Nous vous accueillons au siège social à Saint Maurice la Clouère pour toutes questions et/ou besoin d'informations :

**Les mardis de 8h30-12h30 & 13h30 - 18h**

**Les mercredis de 14h à 18h30**

**Les vendredis de 14h à 18h**



## LA VIE INTER-COMMUNALE

### La recyclerie Mille trouvailles



## Mille trouvailles

La recyclerie Mille trouvailles située à Saint Maurice-la-Clouère fête sa première année d'ouverture. On vous propose un petit point sur son fonctionnement.

Tout d'abord, le principe, Mille trouvailles récupère des objets qui arrivent à la déchetterie de Gençay pour leur donner une seconde chance et les remettre dans le circuit. La recyclerie bénéficie également de dons et propose depuis peu des enlèvements à domicile (sous conditions à déterminer avec le responsable de la recyclerie).

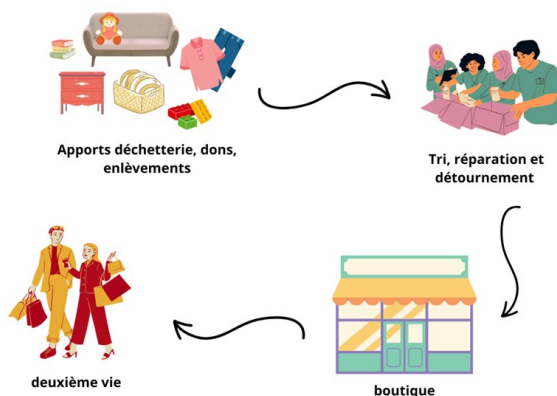
La recyclerie n'achète aucun objets, les objets récupé-

rés qui sont en états, sont vendus à de petits prix uniquement pour permettre le fonctionnement de Mille trouvailles ( loyer du bâtiment, salaires des salariés, charges liées au bâtiment et au véhicule).

Actuellement, Mille trouvailles propose différents espaces : un espace vaisselle, appareil électroménager, un espace jouet, un espace livre et dvd, un espace meubles et décoration, un espace vêtements homme, femme et enfant et un espace mercerie.

L'association propose plusieurs fois par an des ventes de vêtements et de livres au kilo.

### CIRCUIT DE L'OBJET



#### Un engagement bénévole fort

La recyclerie est un service du centre social Mille bulles. Elle compte depuis le mois d'octobre 2024, un deuxième salarié mais son fonctionnement est fortement lié au bénévolat, en effet, Mille trouvailles bénéficie de l'engagement d'une vingtaine de bénévoles de tous horizons.

#### Les perspectives d'avenir

Le bâtiment actuel étant assez petit, Mille trouvailles espère

trouver un bâtiment plus grand pour proposer à la fois plus d'objets mais aussi d'autres espaces comme par exemple des ateliers de réparations ou de créations.

La recyclerie Mille Trouvailles est ouverte les mercredis et samedis de 10h à 13h et de 14h à 18h au 7 le petit trou, 86160 St Maurice la Clouère.

**Contact : [recyclerie@millebulles-csc86.org](mailto:recyclerie@millebulles-csc86.org) / 0783220574**

# LA VIE INTER-COMMUNALE

## Le conciliateur de Justice

### Le Rôle et l'Importance du Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice joue un rôle essentiel dans notre société en facilitant la résolution des conflits de manière amiable et gratuite. Il intervient principalement dans les différends entre particuliers, comme les litiges de voisinage, les problèmes de consommation, ou encore les différends locatifs. Son objectif est d'éviter les procédures judiciaires longues et coûteuses en trouvant un accord acceptable pour toutes les parties concernées.

Le recours à un conciliateur de justice présente de nombreux avantages pour les citoyens. Premièrement, c'est une démarche rapide et accessible. Contrairement aux procédures judiciaires traditionnelles, la conciliation ne nécessite pas de frais d'avocat ou de dossier. De plus, les séances de conciliation sont organisées rapidement, permettant ainsi de résoudre les conflits sans délais excessifs.

Deuxièmement, le processus de conciliation est basé sur le dialogue et la coopération. Le conciliateur de justice, en tant que tiers impartial, aide les parties à comprendre les points de vue respectifs et à trouver un terrain d'entente. Cette approche favorise une meilleure compréhension et préservation des relations, ce qui est particulièrement important dans les cas de voisinage ou de litiges familiaux.

Enfin, le recours au conciliateur de justice contribue à désengorger les tribunaux en réglant à l'amiable un grand nombre de conflits. Cela permet à la justice de se concentrer sur des affaires plus complexes et urgentes.

En résumé, le conciliateur de justice est un acteur clé dans la promotion de la paix sociale et la simplification de la résolution des conflits. Son action bénéficie directement aux citoyens en offrant une alternative efficace et humaine aux procédures judiciaires. N'hésitez pas à recourir à ses services pour résoudre vos litiges de manière sereine et constructive

Permanence 2025.

**rendez vous** à la mairie de Civray

**Les MERCREDI** 8 JANVIER, 5 FEVRIER, 5 MARS, 2 AVRIL, 7 MAI, 4 JUIN, 9 JUILLET, 6 AOUT, 10 SEPTEMBRE, 8 OCTOBRE, 12 NOVEMBRE 10 DECEMBRE.

**Contact : [jean-paul.berger2@orange.fr](mailto:jean-paul.berger2@orange.fr) / 0659402743**



## LA VIE QUOTIDIENNE

### Le Parc éolien des Brandes Communales de Château-Garnier



**Le parc éolien des Brandes Communales de Château-Garnier développé sur la commune depuis 2013 par la société wpd injecte ses premiers kWh sur le réseau, avant sa mise en service prochaine.**

Les éoliennes du parc éolien des Brandes Communales ont été montées en septembre 2024 et ont injecté les premiers kWh sur le réseau électrique au mois d'octobre. Le parc éolien est maintenant dans une phase de tests afin de s'assurer de son bon fonctionnement général. Une fois la phase de tests réalisée, le parc éolien sera alors officiellement mis en service. Après la mise en service du parc éolien, la maintenance et la réparation des éoliennes sera confiée au fabricant Vestas. La gestion technique et administrative du parc sera elle réalisée par wpd windmanager, établissement basé à Arras qui veille au bon fonctionnement de plus de 240 éoliennes en France.

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation des mesures autour du parc éolien : plantations de haies de fond de jardin pour les habitants qui l'ont souhaité, mise en valeur de la Place de l'Europe, enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication de la rue de l'Arboretum et de la rue des Etangs (calendrier géré par le gestionnaire de réseaux), mise en valeur de l'étang principal de la base de loisirs, et création de sentiers thématiques de randonnée.

**Toute l'équipe de wpd vous adresse ses meilleurs vœux pour 2025.**





# LA VIE QUOTIDIENNE

## Le Parc éolien de la croisée de Chabanne



Après l'autorisation du Préfet de la Vienne de construire et d'exploiter le parc éolien de la Croisée de Chabanne en date du 20 mars 2023, l'heure est à la préparation du chantier.

Des études de sol sont actuellement en cours à l'emplacement des cinq futures éoliennes afin de dimensionner les fondations des turbines. Une étude d'accès a également été réalisée pour déterminer l'itinéraire d'acheminement des différents éléments (pales, nacelles, sections de mât) en provenance du port de la Rochelle.

Le démarrage du chantier est prévu courant 2026.



### Les actus sur le parc éolien des Quatre Vents



**8**  
éoliennes



**32,5 millions**  
de kWh produits en 2024



**16 MW**  
de puissance totale



Deux chantiers de réparation de pales ont eu lieu en mai et juin suite aux dégâts occasionnés par plusieurs impacts de foudre.

Plusieurs interventions ont également été réalisées sur les balises lumineuses : remplacement des balises d'une des 8 éoliennes, remplacement des batteries et fiabilisation des supports.

**Pour plus d'informations :**

[lacroiseedechabanne@enertrag.com](mailto:lacroiseedechabanne@enertrag.com)

<https://la-croisee-de-chabanne.parcs-eoliens-enertrag.fr/>



## L'INFO SOCIALE EN BREF

### Présence verte services 86



#### Qui sommes-nous ?

Membre du Réseau national Présence Verte, nous avons été créés par la MSA du Poitou.

Nous œuvrons aux côtés de la MSA, de Générations mouvement et Familles rurales.

Nous accompagnons les personnes isolées et fragiles depuis 30 ans en proposant nos services de portage de repas à domicile et téléassistance.

Des valeurs fortes

#### Proximité

nous intervenons dans tout le département, des grandes villes aux petits villages, et dans les départements limitrophes.

#### Solidarité

développer tout un réseau pour entourer l'adhérent, pour tous et partout

#### Innovation

évoluer régulièrement pour une offre adaptée

## CHIFFRES CLÉS

**1993**

Création de PVS

**2017**

Certification AFNOR  
Téléassistance à domicile

**27**

Salariés  
à votre écoute

**+ 210 000**

Repas livrés  
en 2023

**+ 1360**

Abonnés  
téléassistance

# L'INFO SOCIALE EN BREF

## L'info sociale : **ARRET DE TRAVAIL ET CONGES PAYES**

Désormais, Il est possible d'acquérir des congés payés même pendant un arrêt de travail depuis le 24 avril 2024. La France a mis en conformité les dispositions du code du travail sur les arrêts de travail avec le droit européen, sous la pression de la Cour de Cassation.

### Quelle règle s'appliquait avant la loi du 22 avril 2024 ?

Avant la loi du 22 avril 2024, le salarié en arrêt de travail pour accident/maladie non professionnels ne pouvait pas acquérir de congés payés. De même l'arrêt pour accident du travail ou maladie professionnels n'ouvrait pas droit à congés payés au-delà de la 1<sup>ère</sup> année.

Pour les périodes de travail effectif, le salarié acquiert 2,5 jours ouvrables de congés par mois. Pour une année complète, la durée du congé est fixée à 30 jours ouvrables.

### Qu'est-ce qui change pour les salariés en arrêt de travail depuis le 24 avril 2024 ?

Depuis le 24 avril 2024 les règles d'ordre public suivantes s'appliquent :

- La **suspension du contrat de travail** pour accident non professionnel ou maladie non professionnelle est à présent assimilée à une **période de travail effectif**.
- A ce titre le salarié acquiert **2 jours de congés payés ouvrables/mois**, dans la limite de 24 jours ouvrables par période de référence. Si l'arrêt est inférieur à la période d'acquisition, le calcul des jours se fait au prorata.

Le salarié acquiert **2,5 jours de congés payés/mois** pendant toute la durée de l'arrêt. L'acquisition de congés n'est plus limitée à 1 an.

### Report possible des congés de 15 mois

Quand un salarié est dans l'impossibilité de prendre ses congés parce qu'il est en arrêt (maladie ou AT professionnel ou non professionnel) une période de report de 15 mois lui est ouverte pour les utiliser.

L'employeur doit informer le salarié à sa reprise du travail, du nombre de jours de congés restants, et de la date limite pour les prendre. d'information. Le délai ne court pas tant que le salarié n'a pas reçu ces informations.

Les règles relatives à l'acquisition des 2J / mois de congés payés, la règle de report de 15 mois s'appliquent à cette période :

- Les salariés en poste au jour de l'entrée en vigueur de la loi, soit le 24 avril 2024, ont un délai de deux ans soit jusqu'au 23 avril 2026 pour réclamer les congés au titre des arrêts maladie ou AT, et saisir le conseil de prud'homme si l'employeur ne les informe pas de leurs droits à congés et du délai pour les prendre.

Les salariés partis de l'entreprise sont soumis au délai de prescription de 3 ans, commençant à courir à compter de la fin de leur contrat, pour réclamer l'indemnité compensatrice de congés payés.

### ACCIDENT OU MALADIE PROFESSIONNELLE

Depuis le 24 avril 2024, l'absence du salarié pendant un arrêt de travail pour accident de travail ou maladie d'origine professionnelle est considérée comme du temps de travail ouvrant droit aux congés payés, **quelle que soit la durée de cette absence**. Le salarié bénéficie des **droits à congés payés**, dans la limite de **2,5 jours ouvrables par mois (soit 30 jours par an)**.

L'indemnité de congés payés est calculée par comparaison entre 2 modes de calcul :

- Selon la 1<sup>ère</sup> méthode dite du **1/10<sup>e</sup>** : l'indemnité de congés payés est égale à **1/10<sup>e</sup> de la rémunération brute totale** perçue au cours de la période de . En cas d'**arrêt pour accident ou maladie d'origine professionnelle**, la rémunération pendant la période d'arrêt de travail est prise en compte à hauteur de **100 %**.
- Selon la 2<sup>nde</sup> méthode dite du **maintien de salaire** : l'indemnité de congés payés est égale à **la rémunération perçue si le salarié aurait continué à travailler**

C'est le montant **le plus avantageux** qui est versé.

### ACCIDENT OU MALADIE NON PROFESSIONNELLE

Depuis le **24 avril 2024**, le salarié en arrêt de travail en raison de **maladie ordinaire** (accident ou maladie d'origine non professionnelle) est en droit d'acquérir des congés payés. Le salarié en arrêt de travail d'origine non professionnelle bénéficie des droits à congés payés au titre de l'arrêt maladie, dans la limite de **2 jours ouvrables par mois (soit 24 jours ouvrables par an)** pendant la période d'acquisition des congés. Si le salarié a été un arrêt maladie en partie sur la période de référence, l'employeur doit décompter Les jours de congés payés acquis **hors** période de maladie et les jours de congés payés acquis **pendant** l'arrêt maladie.

L'indemnité de congés payés est calculée par comparaison entre 2 modes de calcul :

- Selon la 1<sup>ère</sup> méthode dite du **1/10<sup>e</sup>** : l'indemnité de congés payés est égale à **1/10<sup>e</sup> de la rémunération brute totale** perçue au cours de la période de référence
- Selon la 2<sup>nde</sup> méthode dite du **maintien de salaire** : l'indemnité de congés payés est égale à la rémunération perçue si le salarié avait continué à travailler.

C'est le montant **le plus avantageux** qui est versé.



## L'INFO SOCIALE EN BREF

## La téléassistance à domicile



✓ **La téléassistance « Veiller sur mes parents », la sécurité au quotidien et la sérénité des proches aidants**

La téléassistance est un dispositif connecté simple et efficace pour vivre en toute sécurité sans modifier vos habitudes. **Une simple pression sur le bouton du médaillon d'alarme porté en bracelet ou en pendentif** et vous êtes en relation avec le centre de veille et d'assistance, disponible 24 h / 24 et 7j / 7, qui organise les secours si nécessaire. **Avec « Veiller sur mes parents », vous bénéficiez, partout en France métropolitaine et en Corse, de l'installation et de l'aide à la prise en main de votre matériel par le facteur\***.

## LA TÉLÉASSISTANCE À DOMICILE

## Formule ESSENTIELLE

À partir de **23,90 €<sup>(1)</sup>/mois**soit **11,95 €/mois**  
après crédit d'impôt

OFFRE SANS ENGAGEMENT



## Formule SIMPLICITÉ

À partir de **29,90 €<sup>(1)</sup>/mois**soit **14,95 €/mois**  
après crédit d'impôt

OFFRE SANS ENGAGEMENT



Dispositif connecté à une ligne téléphonique ou à une box Internet.

- Déclenchement manuel de l'alarme par simple pression du médaillon.
- Compatible avec l'option bracelet détecteur de chute.

Dispositif fonctionnant avec une carte SIM, connecté au centre de veille et d'assistance sans ligne téléphonique ni box Internet<sup>(2)</sup>.

- Auto-installation facile et rapide<sup>(3)</sup> dans les 48 à 72 heures.
- Se branche à une prise électrique dans la pièce de votre choix<sup>(2)</sup>.
- Dispose d'une autonomie de 3 jours.
- Déclenchement manuel de l'alarme par simple pression du médaillon.
- En option, installation par le facteur\*.
- Installation possible dans un lieu de villégiature<sup>(4)</sup>.
- Compatible avec l'option bracelet détecteur de chute.

**+6,90 €<sup>(1)</sup>/mois,**  
soit **3,45 €**  
après crédit  
d'impôt



## Option

**Bracelet détecteur de chute** valable pour toutes les formules

En cas de chute lourde, le bracelet alerte automatiquement le centre de veille et d'assistance si vous restez plusieurs secondes au sol.



## L'INFO SOCIALE EN BREF

### La téléassistance en mobilité

#### LA TÉLÉASSISTANCE EN MOBILITÉ

**Formule LIBERTÉ**

À partir de **31,90 €<sup>(1)</sup>/mois**

soit **15,95 € /mois**  
après crédit d'impôt

**OFFRE SANS ENGAGEMENT**



Petit Bipper d'alarme<sup>(2)</sup> géolocalisé par satellite, disposant d'une carte SIM pour la connexion au centre de veille et d'assistance.

- Assistance à l'extérieur comme à domicile.
- Fonctionne aussi avec le médaillon qui déclenche l'alarme à distance.
- Compatible avec l'option bracelet détecteur de chute.

#### Option

#### Géolocalisation active<sup>(5)</sup>

Depuis une application mobile :

- Localisez votre parent à l'extérieur grâce aux relevés GPS de son Bipper.
- Analysez ses trajets et identifiez une baisse éventuelle de son activité.
- Définissez des zones d'alerte et soyez notifié lorsqu'il les traverse dans ses déplacements.

**NOUVEAU**



**+9,90 €<sup>(1)</sup>/mois,**  
soit **4,95 €**  
après crédit  
d'impôt

#### Bon à savoir :

Avec la Géolocalisation active, constituez une communauté d'aidants et, depuis l'application mobile, partagez des informations sur la messagerie commune et contactez téléphoniquement votre parent sur son Bipper.

\* Frais d'installation : 49 € TTC, soit 40,83 € HT facturés lors de la première facture.

(1)(2)(3)(4)(5)(6) Voir mentions page 22.

La téléassistance est une offre de La Poste Services à la Personne éligible au crédit d'impôt applicable aux services à la personne.

« Veiller sur mes parents » est une offre opérée par La Poste Services à la Personne, une filiale du groupe La Poste.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet [laposte.fr/services-seniors](http://laposte.fr/services-seniors) ou appelez le **0 800 000 011**

Service à appel gratuits



« À 84 ans, je suis encore active, je m'occupe de mon jardin, je fais des balades à vélo autour de chez moi. Au début, j'étais un peu réticente pour avoir la téléassistance, je ne voulais pas de fil à la patte comme on dit ! Mais en fait, je mets le médaillon le matin et je n'y pense plus. Et c'est vrai que je suis plus tranquille, je sais que j'aurai de l'aide si j'ai un problème. »

**SYLVIE,**  
cliente de la téléassistance

#### Offre découverte Famileo<sup>(6)</sup>

Pour toute souscription d'un service « Veiller sur mes parents », bénéficiez de l'offre découverte Famileo.

Pour plus de détails, rendez-vous page 22.



## LA VIE ASSOCIATIVE

### APE de Château-Garnier

Engagée pour les enfants, l'Association de Parents d'Elèves de Château Garnier est un collectif de parents qui œuvre tout au long de l'année en collaboration avec les enseignants et la Mairie, dont la finalité est de récolter des fonds, nécessaires à la vie de l'école, ainsi qu'à la réalisation de projets.

Période 2023/2024 : Comme chaque année, nous avons proposé aux familles et aux habitants de la commune, nos différents partenariats, les madeleines Bijou, les saucissons, les chaussettes, et les parfums. Nous avons organisé la 3ème édition de notre marché de Noël, avec des artisans et producteurs des environs. Nous avons sollicité une nouvelle fois les poneys des « Ecuries Clerc », et nous avons offert à chaque enfant de l'école un tour de poney. Ensuite, nous avons offert 2 goûters aux enfants, 1 après leur spectacle de Noël, et un pour mardi-gras. Puis en mai, nous avons organisé un loto, avec comme lot principal, un séjour d'une semaine pour 4 personnes au bord de la mer. En juin, nous avons organisé au stade, entre le soleil et la pluie, une kermesse pour les enfants, avec comme attraction principale, une structure gonflable. Pour finir, nous avons clôturé l'année avec un stand buvette, lors du spectacle de fin d'année des enfants, ce qui nous a permis d'écouler nos stocks de boissons. Nous avons sollicité les familles pour la confection d'un plat sucré ou salé (gâteau, quiche...), mis à disposition de tous, afin de partager un moment convivial. Nous remercions encore une fois toutes les familles qui ont joué le jeu, et qui ont permis la réussite de cette soirée. Nous remercions aussi le Crédit Agricole pour son don de 200€. Ainsi, nous avons récolté sur l'année : 2626.22 €.

Côté dépenses, nous avons pour Noël, offert à l'ensemble de l'école, un spectacle vivant « ConcertissimiMômes ». Puis nous avons financé, la classe de mer avec une nuitée à La Fontaine Lupin, à hauteur de 3307€ (montant total du voyage : 5876€).

Cette année 2024/2025, nous proposerons encore nos diverses opérations (madeleines, saucissons, ...). Petite nouveauté cette année, nous avons organisé pour Halloween, une chasse aux bonbons dans le village, suivi d'un goûter et d'une petite boum. Nous remercions les gens du village de nous avoir reçu, et de nous avoir fait la surprise d'être déguisée pour certains d'entre vous. Ensuite nous avons organisé la 4ème édition de notre marché de Noël, avec artisans et producteurs locaux, avec en plus « vide ta chambre ». Nous avons une nouvelle fois offert un tour de poney à chaque enfant de l'école. Nous clôturerons l'année 2024, avec un goûter que nous offrirons aux enfants, après leurs chants de Noël. Nous avons prévu de refaire un loto, le samedi 17 mai au soir. Puis nous clôturerons l'année avec une kermesse en juin.

Au niveau des dépenses, pour le moment nous avons donné 900€ à l'école, dont 300€ pour l'achat de livres pour la bibliothèque de chaque classe, 184.50€ pour le spectacle offert aux enfants pour Noël (coût total : 615€, dont 70% subventionné par l'Etat), et le reste pour le fonctionnement de l'école en général (USEP, cinéma, ...).

Nous souhaitons remercier les bénévoles de l'APE, des autres associations de la commune, ainsi que les élus, pour avoir permis la réussite de nos festivités.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année

Le Bureau

Présidente : COLIN Karine

Vice-présidente : PICAUD Justine

Trésorière : DOS SANTOS ANDRADE Fabienne

Vice-trésorière : SIROT Bérengère

Secrétaire : BREVET Emelyne



## LA VIE ASSOCIATIVE

### Le plan d'eau

La base de loisirs du Plan d'eau de Château Garnier est un havre de détente et de divertissement pour tous, Elle est gérée par l'association de gestion du plan d'eau communal.

Cette association a pour objet :

- ⇒ la location du plan d'eau communal et de ses annexes appartenant à la commune de Château Garnier
- ⇒ L'exploitation du dit plan d'eau et de ses annexes, l'organisation de loisirs et de tous objets s'y rapportant.

La gestion de plan d'eau communal requiert un organisation structurée et le respect de certaines règles car il y' beaucoup de responsabilités et utiliser les bonnes pratiques mises en place.

Les revenus de l'association ne proviennent que de la vente des carte de pêche et de l'évènement du 14 juillet organisé sur le site du plan d'eau.

L'association a en charge l'achat et l'entretien des jeux pour enfants et autres, le vidage des fosses septiques des toilettes publiques, l'eau et l'électricité.

La commune nous aide en appui technique et pour l'entretien des berges et des espaces verts.

- **Bilan 2024:**

le bilan provisoire au 14 novembre présente un excédent sur la saison de 3 559,54 € ce qui porte le solde total à 31 162,78 €

L'excédent 2024 est principalement dû aux bénéfices réalisés lors des différentes manifestations (ouverture du plan d'eau : 325,36 € , 14 juillet + tombola : 4 000,00€) .

La recette pour la pêche s'est élevée à 9 414€.

- **La fête du 14 juillet :**

Les festivités du 14-Juillet se sont déroulées avec succès. Les différentes animations ont débuté dès 8h et se sont poursuivies jusqu'au feu d'artifice sur

les coups de 23 h. Cette fête a été animée par le groupe de musique « HIT STREPPERS »

- **Les travaux à réaliser**

Nous avons prévu le XX décembre, une journée « travaux » : rangement des tables, nettoyage et rangement des poubelles, nettoyage du bungalow. vérification de l'aire de jeux (certains sont à réparer). Mais vu les intempéries là encore ces travaux n'ont pas eu lieu.

- **Empoisonnement pour 2024**

(à faire avant fin 2024 ou tout début 2025)

Il a été prévu d'acheter environ 300kg de gardons et 250kg de tanches, les quantités de truites à mettre lors de l'ouverture sont ,quant à elles, déjà commandées

- **Calendrier des fêtes pour 2024**

- ⇒ **repas de fin de saison** : le repas destiné à récompenser les membres actifs et les aidants non membres aura lieu en janvier 2025 (Sous réserve de l'obtention de la salle des fêtes).
- ⇒ **15 février** : assemblée générale
- ⇒ **22 mars** : ouverture de la pêche (fermeture le 29 septembre)
- ⇒ **14 juillet** : rallye pédestre et journée détente avec repas le midi et le soir

- **Projet en cours**

- ⇒ Achat de 2 Algeco pour remplacer le bungalow.



## LA VIE ASSOCIATIVE

### Le comité des fêtes

Encore une belle année pour le comité des fêtes avec pas moins de quatre manifestations en 2024 !

L'organisation de ces fêtes s'est passée dans la convivialité et la bonne humeur. Casse-croûtes et travail d'équipe sont à l'honneur dans notre association !

Notre bureau a un peu changé cette année avec l'arrivée de Nadia Lelong en tant que secrétaire à la place de Mireille Boireau nouvellement présidente de la chorale.

Bien sûr chacun est le bienvenu au comité, pour être membre ou même pour nous aider ponctuellement comme le font déjà nombre d'entre vous !

Notre 3<sup>ème</sup> foire de printemps s'est déroulée en avril avec de nombreux commerçants et visiteurs malgré les averses.

Les chars et les vélos fleuris décorés sur le thème des jeux olympiques ont bravé la pluie lors de leur deuxième défilé. Le groupe Folklorique « Lo Chadas dau Poetou » de Montmorillon ont animé l'après-midi de danses et chants populaires.

En aout, nous avons accueilli conjointement avec le « Petit Théâtre » et la municipalité la troupe de la Compagnie de la Trace pour une représentation gratuite au Square.

Les spectateurs ont pu se restaurer auprès de nos 2 Food Truck locaux « Chez Enache » et « Bouffe » et finir le repas par des pâtisseries confectionnées par « Pat'Ash'Ou ».

Notre équipe a été très active en septembre avec la préparation de la marche gourmande le 7 et du moules/frites le 21.

La randonnée gourmande a réuni une soixantaine de marcheurs sur un tracé de 10 kms fait par Angela, Jacky et Bertrand à travers nos villages d'Envaux, Horeb, le Grand Brizard

Dans une ambiance moins sportive mais très festive, 120 personnes ont passé un bon moment et ont dansé lors de la soirée moules/frites.

Le comité poursuit également son investissement en matériel avec l'acquisition d'un nouveau tivoi et d'une batterie de cuisine à destination des associations communales membres du Comité.

Le comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour 2025 et vous attend nombreux lors de nos prochaines fêtes !





## LA VIE ASSOCIATIVE

### Le Club de l'Amitié

Le CLUB DE L'AMITIE , avec sa quarantaine d'adhérents permet de partager les loisirs surtout pour les personnes qui sont seules. Tous les mois un après-midi loisirs a lieu le deuxième jeudi à la salle Semailles au Vent, et pour ceux qui le souhaitent le repas mensuel a lieu le dernier jeudi midi au restaurant LE CASTEL.

Le 6 juin nous avons organisé le repas cantonal . Nous avons reçu les CLUBS des communes de GEN-CAY, LA FERRIERE, MAGNE, SOMMIERES, ST SECONDIN et USSON. 110 repas ont été préparés et servis par Le CASTEL. Nous avons également la présence de Monsieur le Maire.

Les 3 concours de belote organisés en Février, Mai et Septembre ont donné les résultats correspondant à notre attente. Un lot nous est offert par le CASTEL lors de nos concours.

Nous avons prévu de fêter les anniversaires en NOVEMBRE et faire un repas annuel en DECEMBRE.

Nous sommes disponibles également pour donner « un coup de main » si nécessaire aux autres associations.

Cette année nous avons été conviés par LA REVERIE à faire des jeux (belote, scrabble) avec les résidents qui sont ravis, au moins un après-midi par mois.

Merci à la Municipalité pour la pose des tringles dans la salle Semailles au Vent pour l'installation de rideaux fournis par le Club.

Contact : Marie-Thérèse ALASTRA 06 78 55 41 61, NICOLE 06 30 64 90 80.

***Les membres du Club vous souhaitent une bonne année et surtout une bonne santé.***



UN JEUDI « LOISIRS »



REPAS CANTONAL DU 6 JUIN

## LA VIE ASSOCIATIVE

### Le beau gardon Castelnarierois



#### Association de pêche agréée le beau gardon castelnarierois

L'année 2024 particulièrement pluvieuse a favorisé une recharge maximale de nos sources alimentant notre rivière le Clain, elles ont eu un débit maximum toute l'année du jamais-vu depuis au moins 30 ans favorisant une bonne reproduction en poissons, un bon écoulement de notre cours d'eau le Clain et une bonne continuité écologique.

La vente de cartes est en légère hausse chez les maîtres, malheureusement seulement 4 jeunes -12 ans ont pris une carte cette année, la santé financière de l'association se maintient, cela nous permet de réaliser des investissements en poissons pour l'année 2025.

Début mars nous avons été obligés de reporter de 15 jours le premier lâcher de truites arc en ciel à cause d'une crue importante, quatre autres alevinages ont eu lieu dans des conditions difficiles, malgré cela un nombre important de pêcheurs ont répondu présent à chaque déversement. Un repas festif a eu lieu à l'ouverture et à la fermeture.

Les membres de l'association avaient prévu le 16 juin une fête de la pêche pour les 80 ans de l'association avec concours de pêche sur le site du plan d'eau com-

munal avec la collaboration de la Fédération de la Pêche de la Vienne et de l'Association de Gestion du Plan d'Eau Communal, l'organisation et la préparation de cette manifestation se sont révélées très complexes, c'est avec regret que les membres de l'association ont décidé de l'annuler. Il en a résulté une mauvaise image à nos adhérents à l'association le beau gardon, à l'association de gestion du plan d'eau communal et la mairie propriétaire des lieux.

**Travaux :** Début juin, sur les terrains AZ55/ AZ54 propriété Fédération de Pêche de la Vienne, l'entreprise travaux publics Bodin de Mazeuil a réalisé les travaux prévus : aménagement de la zone humide, réfection de la frayère à brochets, pose d'une vanne de vidange, création empiècement du chemin d'accès, aménagement de coup de pêche sur le bord de rivière, une équipe de bénévoles a participé à l'élagage des zones non accessibles à la pelleteuse.

Le loto annuel du 27 octobre a été annulé (réservation insuffisante, concurrence etc.) il ne sera pas reconduit en 2025, il sera remplacé par une autre manifestation.



## LA VIE ASSOCIATIVE

### Le beau gardon Castelgarnierois

#### Projet pour l'année 2025

L'assemblée générale de notre association aura lieu le 26 janvier salle des Anciennes Halles, un repas festif aura lieu ce jour avec remise de médailles et diplômes reconnaissance de la Fédération de Pêche de la Vienne à certains pêcheurs et membres du bureau.

L'action truites sur notre parcours loisirs est reconduite. 350 kg seront déversés du 8 mars au 3 mai. Un alevinage de 150 kg de carpes et 150 kg de tanches aura lieu fin décembre 2024 début janvier 2025.

Une journée citoyenne est prévue avec les adhérents disponibles pour entretien du cours d'eau, secteur et date à définir.

La vente des cartes de pêche 2025 est disponible à partir du 15 décembre 2024 chez les dépositaires habituels et sur internet : [www.peche86.fr](http://www.peche86.fr)

Les adhérents du beau gardon se joignent à moi pour vous souhaiter les meilleurs vœux année 2025.

Le président :  
Régis Lucquiaud

### A.C.C.A : Association communale de chasse

Chers Castelgarnierois, Castelgarnierois,

Notre Association compte aujourd'hui 57 membres contre 48 l'an passé, ce qui est relativement rare d'être en augmentation dans notre secteur d'activité.

Nous avons un plan de chasse de quatre cervidés que nous allons nous efforcer de réaliser. Cette année, nous sommes à sept dossiers de dégâts sur des cultures agricoles contre trois l'année dernière sur l'ensemble de la Commune (ACCA et chasses gardées comprises). Lors des battues, nous allons privilégier le tir des femelles afin de diminuer ou au moins stabiliser la population de cervidés.

En ce qui concerne le sanglier, nous serons aussi très vigi-

lants car l'espèce prolifère rapidement.

Pour la saison prochaine, notre Association sera pénalisée par une augmentation de la taxe Fédérale vu l'ampleur des dégâts. Nous espérons que notre Fédération tiendra compte de l'augmentation de ces populations et nous donnera plus de moyens pour les réguler au mieux, période de chasse ou non.

Pendant la période de non-chasse, nous avons édifié, sur un terrain communal, un rendez-vous de chasse. Nous remercions vivement la Municipalité pour son aide financière ainsi que les employés communaux pour leurs aides techniques.

#### ALGECO / RENDEZ-VOUS DE CHASSE



AVANT



LE TRANSPORT



TRAVAUX EFFECTUES PAR LES AGENTS COMMUNAUX



APRES

Le bureau et les membres de l'ACCA vous souhaitent une très bonne année 2025.

## LA VIE ASSOCIATIVE

### La chorale « Le Routin d'Aiguail

Ça y est, la magie d'un été flamboyant, tout enluminé par les exploits de nos athlètes et scintillant de leurs multiples médailles aux JO de Paris 2024 s'estompe à regret...

L'automne pointe son nez dans les matins frisquets et les soirées plus courtes. Même la pluie prétend récupérer son espace. C'est la rentrée pour tout et tous. Il faut descendre de notre nuage.

Si nous ne réagissons pas, le blues nous guette tel Kaa le serpent tentateur du Livre de la Jungle de Rudyard Kipling.

Heureusement, Bagheera, la panthère noire veille au grain et nous protège du Blues de l'automne.

Si vous ne l'avez pas encore rencontrée, nous vous invitons à le faire sans tarder (de peur qu'il ne soit trop tard) à la salle « Semailles au Vent » (près de l'église) le mardi soir à 19h, pour le plaisir du partage.

Nous pourrions répondre à vos questions sur notre fonctionnement ; notamment un nouveau programme se prépare et ne demande qu'à s'enrichir de nouvelles voix.

Contact : Mireille Boireau 06.52.76.50.69 ou [routin.chorale@gmail.com](mailto:routin.chorale@gmail.com)

*La Chorale recrute !*



*Vous aimez fredonner ?*

*Vous avez envie de chanter ?*

*La chorale de Château Garnier vous invite à la rejoindre chaque mardi soir à 19H*

*Salle Semailles au Vent (près de l'église)*

*Pour le plaisir de chanter ensemble*

*Répétition publique tout septembre*

Contact : 06.52.76.50.69

[routin.chorale@gmail.com](mailto:routin.chorale@gmail.com)





## LA VIE ASSOCIATIVE

### Le Petit Théâtre

Déjà ! J'ai l'impression que le dernier article a été rédigé il y a quelques semaines seulement. Pourtant 12 mois sont passés, et il faut déjà écrire le suivant.

Et qui dit article pour la gazette, dit reprise de l'activité : effectivement, à l'heure où ces lignes sont posées sur une page, Le Petit-Théâtre se réveille... Mais chut, n'écrivons pas trop fort, pour que le réveil se fasse en douceur...



Alors revenons à la saison passée : pendant cinq mois, les adultes se sont retrouvés avec entrain et bonne humeur pour des répétitions studieuses... mais pas trop !

Les plus jeunes – non pardon, les Comik'Ados – ont commencé à se retrouver avec Delphine, et quelques mamans, un peu plus tard dans la saison.

Et le résultat : cinq représentations au top, des spectateurs enchantés, et des commentaires.... « waouh »... Je ne peux que vous dire un grand « Merci » pour votre enthousiasme, vos encouragements et votre fidélité depuis toutes ces années.

Après quelques jours de repos, toute la troupe a pu profiter d'une soirée au cabaret « L'Ange Bleu » près de Bordeaux : un moment de détente formidable, où se sont mélangés danses, humour, strass et paillettes.

L'Assemblée Générale en juin a permis de marquer la fin d'une très belle saison pour le Petit-Théâtre.



La reprise a eu lieu dès le 14 août avec la Compagnie de la Trace, venue présenter un spectacle au square d'Amöneburg. Quelques membres de l'association ont participé à cette soirée aussi bien sur scène, que pour la logistique en soutien au Comité des fêtes.

Puis toute la troupe s'est retrouvée en septembre pour préparer la saison à venir : choix des pièces, dates des représentations 2025, accueil de nouvelles personnes, repas de reprise...

La première lecture en groupe a eu lieu le 11 octobre, puis les répétitions hebdomadaires se sont enchaînées chaque vendredi soir.



Tout le petit monde du théâtre prépare donc activement le spectacle 2025, qui vous fera – nous l'espérons – passer un agréable moment en notre compagnie.

Pour 2025, nous avons ajouté une représentation, donc notez dès à présent dans votre agenda les 6 dates suivantes : **samedi 15 mars, dimanche 16 mars, samedi 22 mars, dimanche 23 mars, vendredi 28 mars et samedi 29 mars.**

En attendant de vous revoir, toute la troupe vous souhaite de passer d'excellentes fêtes, et une très bonne année 2025.

La troupe du Petit Théâtre



## LA VIE ASSOCIATIVE

### L'Eteurbeuil

Le Groupe folklorique l'ETEURBEUIL n'a pas effectué de spectacle en 2024 car cela devient compliqué compte tenu de l'absence de musiciens, de la faiblesse de l'effectif, et du manque de disponibilités des membres.

Mais nous sommes confiants et pleins d'espoir car la relève arrive avec 4 naissances en quelques mois au sein de l'Eteurbeuil dans les familles Moineaud, Vétault, Mesmin et Vilchange.

Nous avons cependant organisé deux manifestations en 2024 :

1. Le repas du samedi 13 avril à la salle des fêtes de Château-Garnier. Cette deuxième édition du repas annuel, un peu différente de la précédente, a été une belle réussite et elle sera renouvelée en 2025.
2. Un voyage à ERFÜRTSHAUSEN à l'invitation de nos amis allemands.

Du 8 au 11 mai, un groupe d'une vingtaine de personnes a participé à ce voyage qui n'était pas un échange s'inscrivant dans un cadre officiel mais plutôt une rencontre amicale après avoir passé une longue période sans nous voir.

Nos amis nous avaient concocté un programme assez complet et très intéressant avec : La visite de la rénovation très réussie d'un bâtiment communal par les habitants d'Erfürtshausen, la visite de la chaufferie collective d'Erfürtshausen, la visite de l'ancienne fabrique de bière, un après-midi de jeux dans l'ancien cimetière (et oui !!), un parcours d'acrobranches, un parcours en luges, une messe en plein-air, un pique-nique, un dîner au Bürgerhaus où nous avons fait la connaissance du nouveau

Maire André SCHLIPP, et surtout la visite guidée extrêmement intéressante du centre de documentation du travail forcé à Stadttendorf.

Moment assez émouvant à la fin de cette visite, lorsque Marie-Françoise, grâce à un guide aussi passionné que compétent lui a permis de retrouver, avec la consultation des registres de l'époque, la trace du passage de son père, Maurice OLIVET, dans un camp similaire en Allemagne.

Nous avons saisi l'occasion de notre présence à Erfürtshausen pour aller déposer des fleurs sur les sépultures d'amis récemment disparus : Richard SCHICK et Margot BIECKER.

La veille du départ une fête était organisée chez Bernd et Evelyne RIEHL avec tous les membres du groupe allemand et les familles d'accueil et nous avons pu déguster un fameux rôti de cochon cuit dans la braise et..... enfin ! boire « un peu » de bière.

C'est toujours un vrai bonheur retrouver Erfürtshausen et ses environs et d'apprécier, dans un contexte détendu et sans la contrainte des échanges officiels cette fois-ci, l'accueil toujours aussi chaleureux de nos amis allemands.

En 2025, l'assemblée générale est programmée pour le 9 février et la soirée repas pour le 12 avril. Nous serons heureux de vous y retrouver nombreux.

L'Eteurbeuil vous souhaite à tous un joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année.



## LA VIE ASSOCIATIVE

### Le Comité d'Echanges Culturels et de Jumelage

Le Comité d'Echanges culturels et de Jumelage de Château-Garnier a eu les activités suivantes au cours de l'année 2024 :

- Dimanche 11 février : Assemblée générale à la salle Semailles au vent.
- Samedi 24 février : Réunion commune avec l'Eteurbeuil à la salle Semailles au vent

L'objet de cette réunion était de faire le point sur les invitations qui nous avaient été adressées par l'Allemagne et l'Italie.

- Dimanche 7 avril : Réunion d'information à la salle des fêtes.

Le but de cette réunion était d'apporter des informations sur les origines, la raison d'être et le fonctionnement du Comité E.C.J. à un maximum de Castelgarniéens qui, globalement connaissent assez mal l'objet de cette association. Malheureusement, peu de gens ont répondu à cette invitation et nous allons devoir renouveler cette action sous une autre forme.

- Dimanche 1<sup>er</sup> septembre : Sortie culturelle.

Cette année nous avons réussi à réunir suffisamment de personnes pour valider cette sortie à Chauvigny et Angles sur l'Anglin repoussée plusieurs fois par manque de participation. Le programme a été le suivant pour les 17 participants :

- o Le matin : Chauvigny avec la visite de la Collégiale Saint-Pierre, de la Cité médiévale, du Château et du Donjon de Gouzon.
- o A midi : le traditionnel Pique-Nique à Angles sur le bord de l'Anglin.
- o L'après-midi : Angles avec la visite du Roc aux Sorciers puis de la forteresse médiévale et parcours dans les rues.

Cette journée bien agréable s'est clôturée par un apéritif chez les « VETAULT », passage obligé qui « n'était pourtant pas du tout sur notre trajet retour... !!! ».

- Du 8 au 11 août : Rencontre de Jumelage en Italie

Une délégation de six personnes s'est rendue à Tuoro Sul Trasimeno à l'invitation de nos amis italiens. Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre du Jumelage et du Pacte d'Amitié et s'est déroulée à l'occasion de leur fête annuelle locale.

Un groupe de jeunes autrichiens de 10 à 14 ans sont allés passer une semaine à Tuoro en camping dans un cadre très organisé comprenant des activités sportives et culturelles.

Arrivés le jeudi, un jour avant les autres délégations (Autrichienne et Allemande) nous nous sommes rendus au Lac Trasimène puis le vendredi nous sommes allés visiter ASSISE et, en particulier, la basilique. Endroit magnifique, une pure merveille.

Le samedi, une visite était programmée pour l'ensemble des délégations à PEROUSE.

Le samedi soir repas sur le lieu de la fête avec des spectacles théâtraux en lien avec l'histoire ancienne de Tuoro. Animations diverses, défilés, expositions, reconstitutions historiques, jeux et dégustations dans le cadre du « Ferragosto Torreggiano ».

Le dimanche : Cérémonie de jumelage assez courte et en musique puis messe pour tous et repas commun.

Ce séjour italien était particulièrement agréable et nous avons noué des liens très amicaux intéressants avec des personnes déjà connues (Roberto et Claudia) mais aussi avec des gens que nous n'avions jamais rencontrés et qui sont motivés et impatients de venir visiter Château-Garnier.

En 2025, l'assemblée générale est programmée pour le 9 février.

Une option a été mise sur les deux journées des 21 et 22 juin pour des animations visant à promouvoir le jumelage, à faire mieux connaître les échanges et le tout dans un cadre agréable, détendu et probablement musical.

Bonne fin d'année et joyeux Noël à tous les Castelgarniéens de la part des membres du Comité E.C.J.





## NATURE & VIE SAUVAGE

### Le lancement de la lutte contre les ragondins

# Chasse aux ragondins dans le sud Vienne



Une campagne de piégeage des ragondins sera lancée début mai 2024 dans le sud Vienne, © (Photo archives NR, Hélène Echasseriau)

**Accusés d'occasionner des dégâts, les ragondins et rats musqués font l'objet d'une lutte dans la Vienne. Une campagne de piégeage sera lancée début mai 2024 dans une quarantaine de communes du sud Vienne.**

Une campagne de piégeage des ragondins et rats musqués va être lancée début mai 2024 dans quarantaine de communes du sud Vienne (1), prévue pour durer neuf semaines.

L'action est organisée par la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) Vienne en partenariat avec le syndicat mixte des vallées du Clain-Sud.

## Dégâts sur berges, maïs et colza

Qualifiés de « *rongeurs aquatiques envahissants* », les ragondins et rats musqués sont accusés d'« *occasionner des dégâts sur les berges et les ouvrages* » ainsi que « *des dégâts sur les cultures de maïs et de colza* », indique la Fredon Vienne. « *Ils*

*peuvent également être porteurs de maladies infectieuses transmissibles à l'homme comme la leptospirose. »*

## Une lutte « obligatoire »

La Fredon Vienne précise que « *la lutte contre ces rongeurs est obligatoire pour tout propriétaire, public ou privé, de zones humides, selon la législation en vigueur dans notre département* ».

Pour les modalités pratiques, « *une simple déclaration de piégeage en mairie suffit pour participer à la lutte animée par la Fredon Vienne qui mettra à disposition de chaque bénévole le matériel nécessaire : cages pièges, appâts et documents d'enregistrement de piégeage* ». Par ailleurs, « *des poubelles seront mises en place dans chaque commune afin de pouvoir collecter les cadavres et les éliminer vers l'équarrissage* ».

## 2 € le cadavre

Une récompense est prévue pour les participants : « *Chaque bénévole recevra une indemnité de 2 € pour chaque animal ramené entier dans les points de collecte prévus par la Fredon Vienne* ».

**Contact : Fredon Vienne au 05.49.62.09.64**

(1) Anché, Aslonnes, Availles-Limouzine, Brion, Brux, Celle-Lévescaux, Champagné-Saint-Hilaire, Château-Garnier, Château-Larcher, Chaunay, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Gençay, Iteuil, Jazeneuil, Joussé, La Ferrière Airoux, La Villedieu-du-Clain, Le Vigeant, Lusignan, Magné, Marçay, Marigny-Chemereau, Marnay, Mauprévoir, Payroux, Pressac, Roches-Prémarie-Andillé, Romagne, Rouillé, Saint-Martin-L'Ars, Saint Maurice-la-Clouère, Saint Sauvant, Saint-Secondin, Sanxay, Sommières-du-Clain, Usson-du-Poitou, Valence-en-Poitou, Vivonne, Voulon.



## NATURE & VIE SAUVAGE

### L'AMBROISIE

# Reconnaître L'AMBROISIE à feuilles d'armoïse



Une plante au pollen **dangereux** pour la santé



Fleurs mâles  
sur le long de l'épi



Tige velue  
verte à rougeâtre



Feuille  
profondément découpée



## NATURE &amp; VIE SAUVAGE

## L'AMBROISIE (Suite)

## Son aspect aux différents stades



**Plantule**  
Avril-Juin



**Stade végétatif**  
Mai-Juillet



**En fleur**  
Août-Septembre

## Signes particuliers



- **Feuille du même vert sur les deux faces**
- **Pas d'odeur quand on la froisse**

## Risques de confusion

**Armoise commune**

- Face inférieure de la feuille couleur gris argenté
- Odeur quand on la froisse

**Armoise annuelle**

- Feuille finement découpée
- Odeur quand on la froisse



©Fried - ANSES

Vous l'avez  
reconnue?

**Détruisez-la**



et **signalez-la**

sur

[www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)



OBSERVATOIRE  
DES  
AMBROISIES



FREDON  
FRANCE

Plus d'infos :

[www.ambrosie-risque.info](http://www.ambrosie-risque.info)





# NATURE & VIE SAUVAGE

## L'AMBROISIE (Suite)

### NE LA CONFONDEZ PAS !

#### ▶ Armoise commune



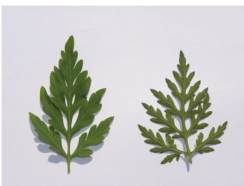
- Face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse

#### ▶ Armoise annuelle



- Feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse

#### ▶ Ambroisie à feuilles d'armoise



- Feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

### QUE FAIRE ?

#### La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants).
- Par un fauchage de préférence avant floraison.
- En vérifiant que qu'elle est absente dans les sacs de semences.

#### Signalez-la

- [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)
- L'application mobile **Signalement ambroisie**
- Email : [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)
- Téléphone : 09 72 37 68 88



### S'INFORMER

Risque allergique aux pollens partout en France : [www.pollens.fr](http://www.pollens.fr)

Tout sur l'ambroisie :

[www.ambroisie-risque.info](http://www.ambroisie-risque.info)



Contact : [observatoire.ambroisie@fredon-france.fr](mailto:observatoire.ambroisie@fredon-france.fr)  
Tél : +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75  
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



## AMBROISIE ATTENTION ALLERGIES !



### AMBROISIE À FEUILLE D'ARMOISE

## TOUS CONCERNÉS CHACUN DOIT AGIR !

## DÉTRUISEZ L'AMBROISIE AVANT QU'ELLE NE SOIT EN FLEURS

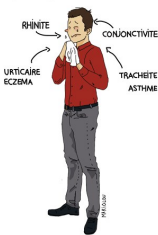
### POURQUOI ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

### UNE NUISANCE POUR LA SANTÉ

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

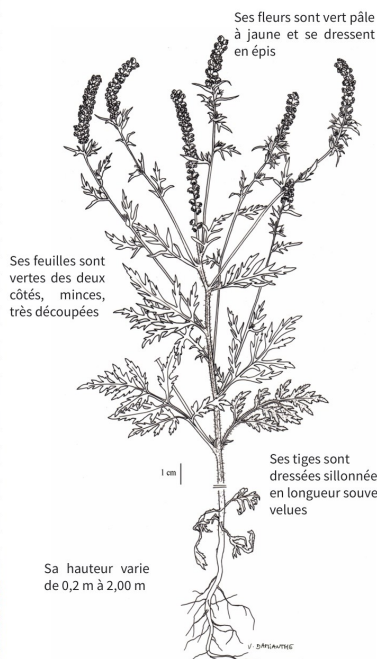
- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme



### UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE

La présence d'ambroisies dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage



### RECONNAÎTRE SES DIFFÉRENTS STADES



#### Stade plantule

AVRIL-MAI



#### Stade végétatif

JUIN-JUILLET



#### Stade floraison

AOÛT-OCTOBRE

### SACHEZ LA RECONNAÎTRE

## ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	NOM DES PRESIDENTS	FONCTION	ADRESSE	CODE	VILLE	EMAIL	PORTABLE
A.C.C.A	VÉTAULT Éric	PRÉSIDENT	2, Le Vieux Marnay	86160	MARNAY	<a href="mailto:f.vetault@orange.fr">f.vetault@orange.fr</a>	06 83 49 17 00
A.F.N	RESSEGAND Jean-Marie	PRÉSIDENT	2, Chez Pellegrin	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:ina.ressegand@gmail.com">ina.ressegand@gmail.com</a>	06 71 19 06 61
ACG FOOT SUD 86	GAILLARD Laurent	PRÉSIDENT				<a href="mailto:acg.footsud86@orange.fr">acg.footsud86@orange.fr</a>	06 73 88 16 73
APE	COLIN Karine	PRÉSIDENTE	19, rue Gérard Baudoux	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:ape.chateaugarnier@gmail.com">ape.chateaugarnier@gmail.com</a>	06 88 91 15 76
CHORALE	BOIREAU Mireille	PRÉSIDENTE	6, rte de Sommières	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:mireille.boireau@gmail.com">mireille.boireau@gmail.com</a>	06 52 76 50 69
CLIQUE L'ESPERANCE	MOINEAUD Jean Jacques	PRÉSIDENT	11, Impasse des Passeroses	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:marlene.rouet@orange.fr">marlene.rouet@orange.fr</a>	
CLUB DE L'AMITIE	ALASTRA Marie-thérèse	PRÉSIDENTE	6, rue des Ruettes	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:marie-therese.alastra@orange.fr">marie-therese.alastra@orange.fr</a>	06 78 55 41 61
COMITE DE JUMELAGE	MESMIN Jean Paul	PRÉSIDENT	4 chez Jean de Lavaux	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:jp.mesmin@orange.fr">jp.mesmin@orange.fr</a>	06 80 60 11 32
COMITE DES FETES	NAILANI Marion	CO PRESIDENTE	40 Route de Sommières	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:rouet.marion@gmail.com">rouet.marion@gmail.com</a>	07 86 94 50 25
	HUVELIN Damien	CO PRÉSIDENT	5 Chez Lebrun			<a href="mailto:huveldamien@chevalerias.com">huveldamien@chevalerias.com</a>	
ETEURREUIL	MESMIN Jean Paul	PRÉSIDENT	4, chez Jean de Lavaux	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:jp.mesmin@orange.fr">jp.mesmin@orange.fr</a>	06 80 60 11 32
PECHE "Le Beau Gardon Castelgarnerois"	LUCQUAUD Régis	PRÉSIDENT	7, Rue des Etangs	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:lucquaudregis@orange.fr">lucquaudregis@orange.fr</a>	06 81 52 60 57
PLAN D'EAU	NAILANI Ambihladi	PRÉSIDENT	40, Route de Sommières	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:anailani@gmail.com">anailani@gmail.com</a>	06 87 67 81 28
SECTEUR PASTORAL	RESSEGAND Jean-Christophe	DELEGUE	8, Chez Pellegrin	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:ich2.ressegand@gmail.com">ich2.ressegand@gmail.com</a>	06 30 53 50 39
TAROT	DEVERGE Christian	PRÉSIDENT	7, La Merlauderie	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:kikideverge@orange.fr">kikideverge@orange.fr</a>	06 85 05 65 02
THEATRE	Saulnier Laurent	PRÉSIDENT	10, route de Sommières	86160	CHAMPAGNE ST HILAIRE	<a href="mailto:laurentsaulnier86@gmail.com">laurentsaulnier86@gmail.com</a>	06 89 38 44 52
GOLF	HEBRAS Gérard	PRÉSIDENT	1, Le Petit Chabanne	86350	CHÂTEAU-GARNIER	<a href="mailto:hebras.gerard@yahoo.fr">hebras.gerard@yahoo.fr</a>	06 76 99 90 82



## ARTISANS &amp; ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

ARTISANS, COMMERCANTS ET SERVICES A CHÂTEAU-GARNIER			
Entreprise	Activité	Gérant	Téléphone
ACHE -ALLIANCE PISCINE-BELLA PISCINE	Aménagement extérieure - Piscines	HAMZIC Elvis	07 86 12 08 42
Cabinet de soins infirmiers	Infirmières (Cabinet secondaire)	LASNIER-ROBREAU-FERRON-DESHAYES	05 49 59 52 14
Carrière Iribarren Etablissement secondaire	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argile et de kaolin	Iribarren Jean-François	05 49 59 53 31
Christelle Coiffure	Salon de coiffure	BETIN Christelle	05 49 87 74 16
Créateur de curiosité	Création bijoux	ROLLAND Bastien	
Création de coco et pleins d'idées	Création bijoux	DOUTEAU Corine	06 75 58 92 31
EHPAD LA REVERIE	Maison de retraite		05 49 87 88 81
EURL BIGOT Jean-Marc	Garage automobile ; Entretien et réparation de véhicules	BIGOT Jean-Marc	09 50 48 47 51 06 88 46 86 58
EURL UTILIA	Entretien espaces verts, services à la personne	DUPART Nicolas	05 16 52 77 73 06 61 54 15 75
GUILLARD-SIEPER Claire	Masseur kinésithérapeute	GUILLARD-SIEPER Claire	05 49 87 02 12
Hdina	Communication Assistance Informatique - Photographie	HERY Dina	06 63 54 00 94
Horizon Décor	Créateur d'illusion visuelle	GAILLARD Bruno	06 60 13 80 51
JS Propreté	Entretien chez les professionnels et particuliers	DUPART Solène MOREAU Julie	06 34 24 00 26 06 74 13 81 44
Auberge du Castel	Hôtel - Restaurant	LEFRANCOIS Véronique et Dominique	05 49 87 39 21 06 74 67 20 62
MULTISERVICES DU CASTEL	Multiservices	LEFRANCOIS Véronique, Alice et Dominique	05 49 87 83 20 05 49 87 80 87
Makraphoenix	Création bijoux	ALLONCLE-GERMANAUD Carine	
Ma PETITE FABRIQUE	Composition Florale	VERGNAUD Sandra	06 27 78 65 48
MOINEAUD Père et Fils	Menuiserie	MOINEAUD Christophe	05 49 87 84 49 06 76 30 36 81
MTS	Menuiserie, multiservices	GABORIT Xavier	06 88 64 97 90
PASSION COUTURE	Création et personnalisations	WANDRES Nastasia	07 81 43 04 38
RICOLLEAU Etienne	Maçonnerie, menuiserie, démoissage, cloisons sèches	RICOLLEAU Etienne	06 78 20 28 05
RULIER Nathalie	Mandataire judiciaire Protection des majeurs	RULIER Nathalie	07 63 96 01 66
SARL CHARPENTIER	Quincaillerie, corderie (Ambulant)	CHARPENTIER Marc	05 49 87 80 10
TURQUIN Christophe	Jardinier (création de potagers, entretien, tailles, conseil en plantes de biodiversité, nettoyage de terrasses...)	TURQUIN Christophe	06 77 29 45 76
Urgences informatiques	Assistance informatique, vente matériel reconditionné...	DOUTEAU Gilles	07 55 64 68 70
VET'SANTE	Clinique vétérinaire	Drs Marouteix-Babeau-Prudhomme-Givois-Auzanneau	05 49 87 80 23

CHAMBRES D'HÔTES CHÂTEAU-GARNIER			
Entreprise	Adresse	Mail	Téléphone
COLVIN Steven	5 LD L'Epine	colvinsteve04@gmail.com	00 447886 120397
Chalet ensoleillé	Rue de l'Ancienne Poste	chaletensolleille@mail.com	06 99 73 98 27



# HISTOIRE DE LA COMMUNE

Connaissez vous bien Château-Garnier ? (selon Wikipedia )

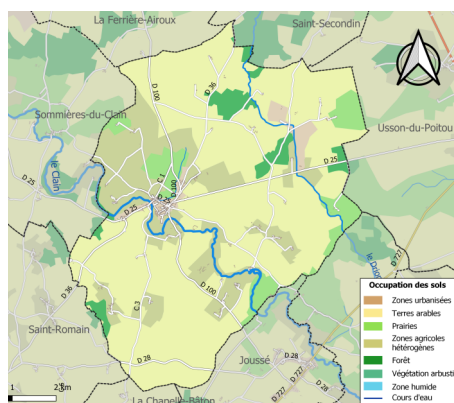
**Altitude** Min.117 m Max.159 m **Superficie** 35,89 km<sup>2</sup>

La localité apparaît pour la première fois dans les textes en 1037 sous la forme latinisée *Castello Garnerii*<sup>21</sup>. Le nom est formé du terme d'oïl *château*, et d'un nom propre d'origine germanique, *Garnerius*<sup>21</sup>, ancien prénom *Garnier* devenu par la suite le patronyme *Garnier*.

L'occupation des sols de la commune est marquée par l'importance des territoires agricoles (93,2 % en 2018), en diminution par rapport à 1990 (94,7 %). La répartition détaillée en 2018 est la suivante : **terres arables** (66,8 %), zones agricoles hétérogènes (19,5 %), prairies (6,9 %), forêts (4 %), mines, décharges et chantiers (1,4 %), zones urbanisées (1,3 %)<sup>13</sup>.

## Patrimoine naturel

Le site des bois et des landes des Grandes Forges est situé entre les vallées de la Clouère et du Clain. C'est un ensemble de bois et de landes. Il occupe un plateau d'altitude modérée, marqué seulement à l'ouest par le modeste thalweg d'un ruisseau temporaire qui, plus au nord, se transforme en petit cours d'eau permanent - le Drion - avant de se jeter dans la Clouère au nord-est de Saint-Secondin. Comme dans toute cette région du sud du département de la Vienne, les sols sont composés d'argilo-calcaires moyennement profonds alternant avec des sols limoneux, riches en cailloux et blocs de meulières. Ces terres à tendance acide et hydromorphe, sont connues sous le nom de "terres fortes". Sur le site des bois et des landes des Grandes Forges, ce sont les sols argilo-calcaires qui dominent, ce qui explique la nature de la végétation présente : un boisement de chêne pubescent qui est plus ou moins mélangés avec des Pins sylvestres. Ce boisement est interrompu par des pelouses sèches et par quelques mares. **Le site a été classé et protégé dès 1985 (ZNIEFF) du fait de sa remarquable richesse en Orchidées, dont 15 espèces différentes ont pu être inventoriées.** Si certaines sont encore assez communes dans des biotopes similaires poitevins, d'autres présentent une abondance exceptionnelle et tout à fait remarquable. C'est le cas pour deux espèces d'ophrys (les ophrys sont des orchidées qui ont développé une ressemblance étonnante avec les femelles de



divers types d'insectes afin d'attirer les mâles de ces espèces pour assurer leur pollinisation) comme l'Ophrys mouche ou l'Ophrys araignée. Le nombre d'individus se compte par centaines. Mais l'orchidée la plus abondante du site des Grandes Forges est sans conteste l'Orchis pyramidal qui peut totaliser, lors de certaines années climatiquement favorables, le millier d'individus. L'espèce la plus précieuse du site reste toutefois le rare Orchis militaire, une espèce très localisée dans le département de la Vienne. Les pelouses sèches du site des bois et des landes des Grandes Forges abritent aussi un nombre important de plantes thermophiles comme le Cytise couché ou le Fumana couché, deux espèces très exigeantes en chaleur et en sécheresse, ce qui les cantonne aux biotopes les plus favorables.



***Ophrys araignée***



***Cytise couché***



***Orchis pyramidal***

# CALENDRIER DES FÊTES 2025

## Calendrier des fêtes 2025

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
3 V		1 S		1 S		4 V		1 J	Fête du travail	1 D	
4 S		2 D		2 D		5 S		2 V		6 V	
5 D		7 V		7 V		6 D		3 S	Dernier lâcher de truites (Rivière)	7 S	
10 V		8 S		8 S		11 V		4 D		8 D	
11 S	Repas ACCA (Chasse)	9 D		9 D		12 S		8 J	Victoire de 1916	9 L	
12 D		14 V		14 V		13 D		9 V		13 V	
17 V		15 S		15 S		18 V		10 S		14 S	
18 S		16 D		16 D		19 S		11 D	Rando Gerdemne	15 D	
19 D		21 V		21 V		20 D		16 V		20 V	
20 L	AGO Club de l'amitié 14h30	22 S		22 S		25 V		17 S	Loto APE	21 S	
24 V		23 D		23 D		26 S		18 D		22 D	
25 S	Biblio-Café 10h à 12h Bibliothèque municipale	28 V		28 V		27 D		24 S	Rando Marche Gourmande	28 S	
26 D	AGO Le Beau Gardon 10h00					29 S		25 D		29 D	
27 L						30 D		29 J	Assomption		
31 V								30 V	Belote Club de l'amitié 14h00		
								31 S			

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
4 V		1 V		5 V		3 V		1 S	Toussaint	5 V	
5 S		2 S		6 S		4 S		2 D		6 S	
6 D		3 D		7 D		5 D		7 V		7 D	AGO Le Beau Gardon 10h00
11 V		7 J		11 J		9 J		8 S		12 V	
12 S		8 V		12 V		10 V		9 D		13 S	
13 D		9 S		13 S		11 S		14 V		14 D	LOTI ACCA
14 L	Fête Plan D'eau + Feu d'artifice	10 D		14 D		12 D		15 S		15 S	
18 V		15 V	Assomption	19 V		17 V		16 D	AGO Comité des fêtes	20 S	
19 S		16 S		20 S		18 S		21 V		21 D	
20 D		17 D		21 D		19 D		22 S		25 J	Noël
25 V		22 V		26 V		24 V		23 D		26 V	
26 S		23 S		27 S		25 S		28 V		27 S	
27 D		24 D		28 D		26 D		29 S	Marché de Noël APE	28 D	
		29 V				31 V		30 D			
		30 S									
		31 D									

SF : Salle des fêtes (Salle des anciennes halles)  
 SM : Salle semailles au vent





## Comité de rédaction - Remerciements

Mairie de Château Garnier  
4, Place de l'Église  
86350 Château-Garnier

Téléphone : +33 5 49 87 80 11  
Courriel : [contact@chateau-garnier.fr](mailto:contact@chateau-garnier.fr)

Retrouvez-nous sur le web  
<https://chateau-garnier.fr/fr/>



### Directeur de rédaction :

- François AUDOUX

### Responsable de rédaction:

- Ambdilhadi NAILANI

### Membres du comité rédaction :

- Angela STEPHENS
- Carine DEGORCE
- Claudine CHEVAIS
- Eliane BARREAU
- Isabelle AUDOUX
- Marion PETIT

### Impression

Imprimerie HTF  
86400 LIZANT

François Audoux, Maire de Château-Garnier

et le Conseil Municipal

Vous souhaitent une excellente année

**2025**



## Mairie de Château-Garnier

4 place de l'Église, 86350 Château-Garnier  
Tél : 05 49 87 80 11, Fax : 05 49 87 82 86

<http://www.chateau-garnier.fr/>

